

An aerial photograph of a dense, green forest. A single, light-colored road winds through the center of the forest, curving from the top of the frame towards the bottom. The trees are tall and closely packed, creating a rich, textured canopy. The lighting is bright, casting soft shadows and highlighting the vibrant green of the foliage.

HSBC ASSURANCES VIE

RAPPORT LOI ENERGIE CLIMAT

Exercice 2022

Mise à jour 31 juillet 2023

Table des matières

1. Informations relatives à la démarche générale de l'entité.....	3
2. Informations relatives aux moyens déployés par l'entité	19
3. Informations relatives à la démarche de prise en compte des critères E, S et G au niveau de la gouvernance de l'entité.....	22
4 : Informations sur la stratégie d'engagement auprès des émetteurs ainsi que sur sa mise en œuvre	26
5. Informations relatives à la Taxinomie Européenne et aux combustibles fossiles	32
6 : Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris	36
7 : Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	45
8 : Informations sur les démarches de prise en compte des critères E, S et G dans la gestion des risques	50
Annexes.....	51

1. Informations relatives à la démarche générale de l'entité

a. Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte de l'ESG dans la stratégie d'Investissement

Présentation de la compagnie assurances HSBC Assurances Vie (France)

HSBC Assurances Vie (France) est une compagnie d'assurances spécialisée dans les produits d'épargne, retraite individuelle, assurance emprunteur, incapacité/ invalidité et temporaire décès distribués en France. Elle est une filiale à 100% du groupe HSBC Continental Europe membre du Groupe HSBC, l'un des principaux groupes bancaires au monde. HSBC Assurances Vie (France) bénéficie de son réseau de distribution en France auprès des entreprises et des particuliers. Fidèle aux valeurs et aux engagements du Groupe HSBC, la compagnie met tout en œuvre pour assurer un traitement juste et équitable de ses clients, proposer des produits en accord avec leurs besoins ainsi qu'une gestion des risques prudente et pérenne.

Dans le cadre de la gestion de l'Actif total (21 503,62 M€ au 31/12/2022), HSBC Assurances Vie (France) prend en compte des critères de durabilité depuis 2019 dans sa politique d'investissement. Cette politique intègre, en lien avec la politique du Groupe, des critères d'exclusion d'activités spécifiques au sein d'une liste de secteurs d'activités à impacts ESG négatifs. Par ailleurs, HSBC Assurances Vie (France) enrichit régulièrement son offre en Unités de Compte de solutions d'investissements durables ; l'ensemble de la gamme d'investissements répond à l'appétit aux risques et aux attentes des assurés.

Le tableau ci-dessous présente les principales catégories d'actifs constituant l'actif total de la compagnie assurances. Les données sont au 31/12/2022.

En millions d'euros- valeurs de marché et hors liquidités

Investissements	15 279,36
Dont Immobilier	725,78
Actions	208,03
Obligations	11 375,54
Organisme de Placement Collectif	2 819,05
Dérivés	150,96
Actifs en représentation de contrats en UC et indexés	5 753, 04

HSBC Assurances Vie (France) a confié 69% de la gestion des actifs de ses fonds en euros ainsi que 43% de son offre unité de compte au sein des contrats d'épargne retraite à HSBC Asset Management (France), filiale de gestion d'actifs de HSBC Continental Europe. La société de gestion adopte une démarche intégrant des critères de durabilité pour ses décisions d'investissements.

Objectifs de la stratégie d'investissement de HSBC Assurance Vie (France)

La stratégie d'investissement inclut les objectifs suivants :

- Gérer sur le long terme les investissements pour le compte de nos assurés
- Diversifier les secteurs dans lequel nous investissons pour soutenir un financement de l'économie réelle
- Intégrer les risques de durabilité à nos décisions d'investissements ainsi qu'au portefeuille d'actif en gestion
- Participer au financement de la transition vers une économie bas carbone,

et s'appuie sur des sociétés de gestion partageant nos objectifs d'investissements.

Caractéristiques de la politique d'investissement durable de HSBC Assurances Vie (France)

La politique d'investissement durable est donc une composante de la politique globale d'investissement. Elle repose sur les piliers suivants :

- **Les exclusions sectorielles et normatives**

La politique d'investissement durable d'HSBC Assurances Vie (France), en lien avec la politique du Groupe HSBC, intègre des critères de vigilance sur secteurs à risque et des exclusions normatives et sectorielles.

Ces exclusions s'appliquent à la gestion en direct et à la gestion des portefeuilles dédiés à HSBC Assurances vie (France) (Mandat et fonds dédiés gérés par HSBC Asset Management (France) pour le compte de la compagnie).

- Une liste de secteurs d'activités à impacts ESG potentiellement négatifs est établie :

- Produits agricoles
- Produits chimiques
- Équipement de défense
- Énergie (dont production d'électricité à base de charbon, existante et nouvelles)
- Forêts (dont déforestation)
- Mines et métaux (dont nouvelles mines de charbon thermiques, mines à déplacement de sommets, mines qui éliminent des résidus dans les rivières ou les eaux de mer peu profondes)
- Les activités ne respectant pas la protection des Sites du Patrimoine mondial (World Heritage sites & Ramsar Wetlands)
- Les banques allant à l'encontre des Principes de l'Équateur¹.

Il ne s'agit pas d'interdire tout investissement dans ces secteurs, mais d'en déterminer les activités que HSBC Assurances Vie (France) ne souhaite pas financer en lien avec notre politique d'investissement durable. La compagnie a pour objectif d'en réduire les expositions, de prévoir un plan de désinvestissement, tout en continuant de mesurer les risques des décisions prises.

- Par ailleurs, HSBC Assurances Vie (France), par le biais de sa Direction des Investissements pratique des exclusions spécifiques pour les investissements gérés par HSBC Asset Management (France) au sein des supports en euros :

- ✓ Un seuil d'exclusion est fixé pour toute société dont le chiffre d'affaires est d'au moins de 10% en lien avec des d'activités liées au charbon vs 20% du CA en 2021
- ✓ L'exclusion des valeurs liés à la production relatives au tabac est totale depuis 2018
- ✓ Certains titres sont intégrés à une liste globale de mise sous surveillance renforcée en vue d'être cédés et tout nouvel investissement sur les émetteurs considérés sont formellement interdits. Il s'agit des entreprises en violation d'un principe du Global Compact United Nations², des entreprises soumises à des controverses, ainsi que des entreprises ayant des notations E, S, G ou ESG selon la méthodologie interne HSBC Asset Management (France) défavorables.

Les investissements au sein des fonds gérés par HSBC Asset Management (France) pour le compte de HSBC Assurances Vie (France) font également l'objet d'un suivi dans le cadre du Pacte Mondial des Nations Unies. Dix principes sont examinés, liés à l'environnement, à la lutte contre la corruption, aux droits de l'Homme et au travail, et établis à partir de quatre déclarations et conventions des Nations Unies :

- La Déclaration universelle des droits de l'Homme ;
- La Déclaration de l'Organisation internationale du Travail ;
- La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement ;
- La Convention des Nations Unies contre la corruption

¹ Les Principes de l'Équateur sont regroupés dans une liste de 10 principes qui engagent les banques signataires à choisir leurs investissements en fonction de critères sociaux et environnementaux.

² Le Pacte Mondial des Nations Unies est une initiative lancée en 2000 visant à inciter les entreprises du monde entier à adopter une attitude socialement responsable en s'engageant à intégrer et à promouvoir plusieurs principes relatifs aux droits de l'Homme, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

- **La stratégie d'engagement et de vote**

La politique d'investissement responsable d'HSBC Assurances Vie (France) repose aussi sur un engagement actionnarial fort, réalisé par HSBC Asset Management (France) pour le compte de l'assureur en tant que déléguataire de la gestion de la majeure partie de ses actifs

Cette politique d'engagement complémentaire de la politique d'exclusion est détaillée à la section 4 de ce rapport.

- **L'intégration des risques et des opportunités en matière d'ESG dans les décisions d'investissement : les investissements responsables et durables**

- Dans le cadre de sa politique d'amélioration continue de la gestion des risques financiers et extra-financiers de son portefeuille, HSBC Assurances Vie (France) s'engage en lien avec la politique du Groupe HSBC à augmenter la part d'investissements durables de son portefeuille.

- La performance énergétique et la qualité environnementale du patrimoine immobilier de la compagnie a une place particulière dans la stratégie d'investissement durable. Ainsi, l'obtention de labels tels que BBC¹ ou HQE² pour le patrimoine investi en immobilier commercial ou Green Globe³ pour l'hôtellerie sont considérés pour apprécier le critère de durabilité d'un immeuble. Des objectifs de diminution de 40% en 2030 des consommations d'énergie finale ou d'atteinte de la cible définie par le Décret Tertiaire (décret n°2019-771 du 23/07/19) sont établis.

- Enfin les nouveaux investissements venant aussi bien du réemploi des maturités de titres en portefeuille que des revenus encaissés ou de la collecte euros des contrats épargne - retraite, sont dirigés dans une proportion significative vers des actifs considérés comme plus durables ou vertueux, et sur de nombreuses classes d'actifs (ex : 'Green/Social/Sustainable Bonds'⁴, fonds thématiques, fonds à impact, immobilier etc..) porteuses de performances toujours attractives sur le long terme.

- **La signature des PRI (Principles of Responsible Investments)⁵ par les sociétés de gestion partenaires**

La qualité et les politiques durables des partenaires (*assets managers* – sociétés de gestion) avec lesquels la compagnie travaille est aussi un sujet d'attention. En effet pour des investissements via des fonds collectifs, les exclusions spécifiques de la compagnie ne peuvent être systématiquement intégrées.

Cependant, la signature des PRI⁶, les notations obtenues auprès de cet organisme ainsi qu'une revue précise des politiques internes des partenaires sont des éléments considérés dans le suivi de la relation.

- **Autres investissements visant une contribution aux Objectifs de Développement Durables de l'ONU.**

Une politique ESG est également déployée au sein du véhicule dédié HAVfilo2 géré par Sienna Asset Management ciblant des Objectifs de Développement Durable⁷ via le financement de collectivités locales et d'acteurs publics locaux dont l'impact social et environnemental des actions est reconnu : logement social, traitement de l'eau et des déchets, économies d'énergies, préservation de la biodiversité, ou rénovation énergétique des bâtiments. L'investissement sécurisé offre un couple rendement risque plus attractif que les emprunts d'état. Cet investissement n'est pas à l'heure actuelle comptabilisé en investissement durable au sens strict, puisque ce sont les collectivités locales qui sont

¹ BBC est un sigle signifiant « Bâtiment de Basse Consommation » et qui désigne un ensemble de normes applicables à une construction dont la consommation énergétique (chauffage, éclairage, eau chaude, climatisation...) se trouve considérablement réduite.

² La Démarche Haute Qualité Environnementale a pour but de favoriser les constructions saines et confortables, tant dans le public que dans le privé, maîtrisant leur impact sur leur environnement extérieur, dans une perspective de Développement Durable.

³ Green Globe est un label international, conçu pour les professionnels du voyage et du tourisme

⁴ Les Green Bonds sont des Obligations Vertes, c'est-à-dire des emprunts émis pour financer des projets contribuant à la transition énergétique

⁵ Les "Principes pour l'investissement responsable" ont été élaborés par un groupe international d'investisseurs institutionnels reflétant l'importance croissante des questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise dans les pratiques d'investissements.

⁶ Les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) ont été lancés par les Nations Unies en 2006. Il s'agit d'un engagement volontaire qui s'adresse au secteur financier et incite les investisseurs à intégrer les problématiques Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de leurs portefeuilles, mais au sens large. Les PRI sont un des moyens de tendre vers une généralisation de la prise en compte des aspects extra-financiers par l'ensemble des métiers financiers. Ils sont au nombre de 6.

⁷ ODD : Les Objectifs de développement durable (ODD), également nommés Objectifs mondiaux, ont été adoptés par les Nations Unies en 2015. Ils sont un appel mondial à agir pour éradiquer la pauvreté, protéger la Planète et faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité d'ici à 2030.

financées, toutefois une majorité des financements octroyés sont clairement identifiés pour être dirigés vers des projets concrets et prédéfinis pour chacun des financements considérés.

- **Les critères quantitatifs de notation ESG, carbone ou de température pour apprécier la mesure de la transition du portefeuille**

La prise en compte de ces critères s'applique aussi bien aux positions existantes qu'aux nouveaux investissements pour les mandats et fonds dédiés gérés pour le compte de la compagnie par HSBC Asset Management (France). L'intégration d'une analyse ESG renforcée avec une note globale ESG et des notes sur les piliers individuels E, S, G (fournisseur de data externe MSCI) et une note ESG propriétaire HSBC (note pondérée sur les 3 piliers individuels E, S et G différenciée suivant le secteur du titre afin de prendre en considération les spécificités et enjeux sectoriels) avec une couverture minimale du portefeuille de 80% est appliquée.

Ainsi, un objectif de notation moyenne ESG du portefeuille plus élevé que celle de l'indice représentant l'univers d'investissement est retenu.

Les indices considérés sont définis portefeuille par portefeuille en fonction de l'objectif de gestion financière et de la classe d'actif.

Les critères d'intensité carbone et de température sont également prise en compte pour tout nouvel investissement au sein des mandats obligataires.

Résultats quantitatifs clés de la politique d'investissement durable exécutée en 2022 au sein de HSBC Assurances Vie (France)

1. Les investissements responsables et durables

Le pourcentage d'actifs d'investissements verts, durables ou à vocation « sociale » à fin 2022 s'établit à 9.3% (1 453M€ rapportés aux encours en valeur de marché) contre 7,4% à fin 2021 (1399M€) incluant notamment :

- ✓ Les obligations labellisées Green Bond / Sustainable Bond /Sustainable linked Bond ou Social Bond pour 758M€
- ✓ Les investissements immobiliers détenus en direct via la SCI HSBC Assurances Immo, labellisées avec un label environnemental reconnu (HQE pour l'immobilier de bureau / Green Globe¹ pour l'hôtellerie) soit 433M€
- ✓ Les fonds labellisés ISR / Greenfin, ou immobilier à fort score GRESB² ou investissant exclusivement dans la transition énergétique verte (actions ou infrastructure non cotées par exemple) pour 261M€
- ✓ La thématique de préservation ou de restauration de la biodiversité via le capital naturel, sur laquelle la compagnie a pris un engagement ferme de 30M€ avec un premier investissement effectué en 2022 (0,3M€ appelé à fin 2022).

Ainsi, 244,3M€ ont été investis en obligations spécifiques sur l'exercice 2022. En particulier :

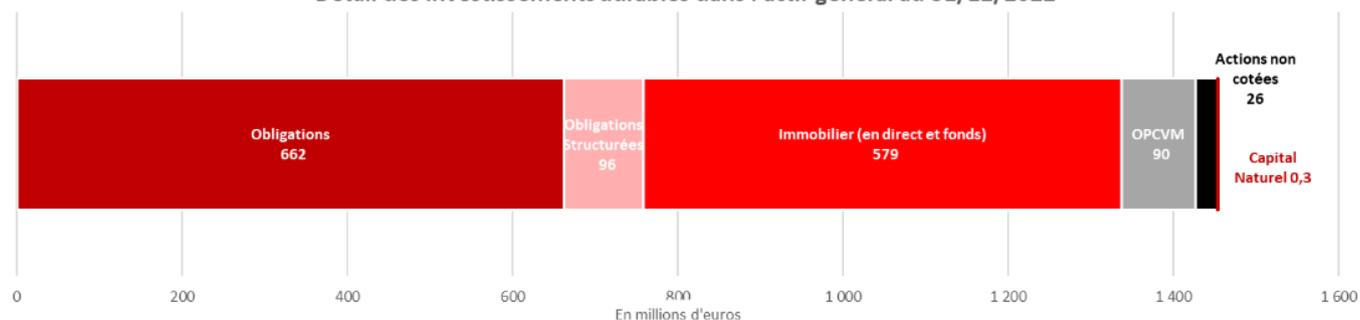
- ✓ 166M€ investit dans huit titres green bonds (émetteur : banque, assurance, immobilier, les services publics de fourniture d'électricité)
- ✓ 51.5M€ sur trois titres de Sustainable Linked Bonds³ (émetteur : les secteurs des services publics de fourniture d'énergie, industries)
- ✓ 26.8M€ sur les Social Bonds (CADES –Caisse d'Amortissement de la dette sociale de l'État Français)

¹ Green Globe est un label international, conçu pour les professionnels du voyage et du tourisme

² GRESB Global Real Estate Sustainability Benchmark

³ Sustainability-linked bonds (SLB) sont des titres obligataires assortis d'une contrainte environnementale, sociale ou de gouvernance (ESG) pour l'émetteur.

Détail des investissements durables dans l'actif général au 31/12/2022



De plus, les investissements en dette privée de collectivités locales au sein d'un fonds dédié HAV Filo2, géré par la société de gestion Sienna Asset Management pour le compte de la compagnie depuis 2016, ont atteint une valeur de marché de 170M€ à fin décembre 2022.

Plan d'investissement à horizon 2025 et 2030

- **Des objectifs à horizon 2023 et 2025 :**

1 875M€ pourraient être investis ou engagés dans des investissements durables à fin 2025 soit entre 11 à 12% de l'actif en valeur de marché projetée dans le cadre des hypothèses d'évolutions macroéconomiques définies au sein de la politique d'investissement 2023

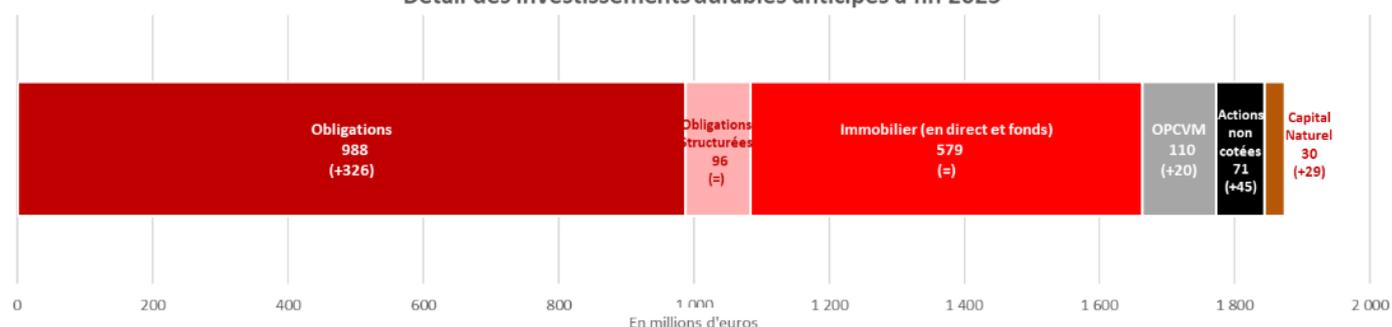
Pour les années 2023 à 2025, des montants d'investissements sont attendus sur la catégorie des titres obligataires (Green / Durable / Social) pour un montant prévisionnel de 325M€ dont 100M€ dès 2023, ce qui représenterait autour de 15 à 20% de titres rentrant dans cette catégorie au regard du total du programme obligataire prévu. En effet, un volume suffisant d'émissions dans des critères de rendement et de risque crédit attractifs est effectué dans ces formats par les entreprises, répondant ainsi à la demande des investisseurs.

Sur la catégorie, actifs de diversification, différents projets sont identifiés. Ils pourraient permettre d'incrémenter 50M€ d'engagements supplémentaires (montants appelés sur plusieurs années pour certaines stratégies) pris en 2023.

C'est un peu plus de 1 600M€ qui pourraient être investis ou engagés dans des investissements durables à fin 2023 soit 10 à 11% des actifs en valeur de marché sous hypothèse de réalisation du scénario central d'allocation de la politique d'investissement établie en 2023 et d'une collecte sur les contrats d'épargne – retraite conforme à nos projections

Des projections d'investissements complémentaires jusqu'en 2025 ont également été formalisées comme contribution de l'entité HSBC Assurances Vie (France) au sein des engagements de la Direction Monde Assurance du Groupe HSBC (HSBC Life). Ainsi, en sus des investissements en obligations spécifiques (GSS) mentionnés ci-avant (225M€ de 2024 à 2025), 45M€ de nouveaux engagements et investissements sur les actifs de diversification sont projetés en termes d'objectifs. La réalisation de ces investissements est soumise à la réalisation des études et vérifications renforcées habituelles et à l'approbation des comités dédiés (voir section 3). En outre, ces investissements dépendent des conditions de marché qui peuvent évoluer au cours du temps.

Détail des investissements durables anticipés à fin 2025

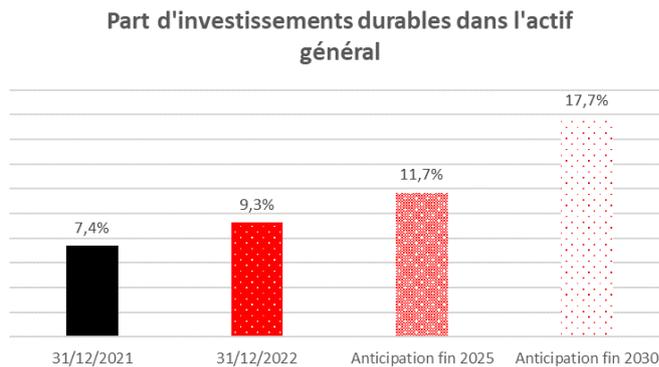
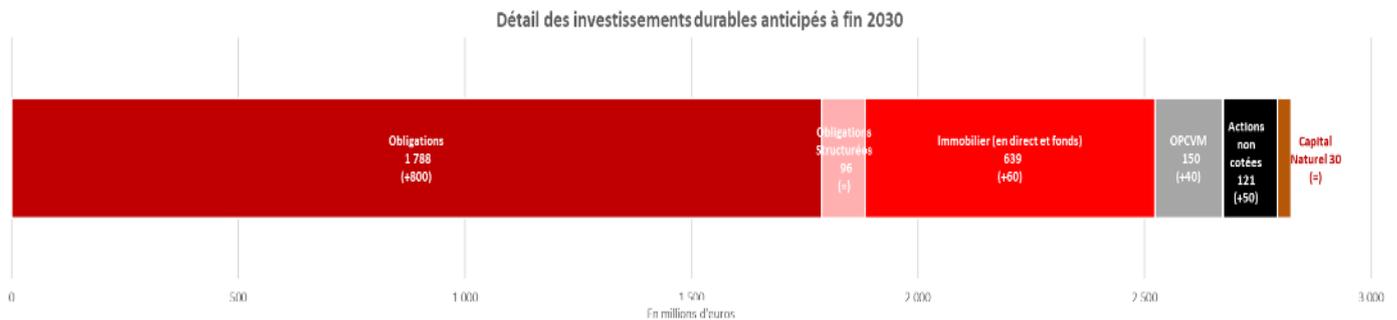


- **Des objectifs pour 2025-2030 :**

2 825M€ pourraient être investis ou engagés dans des investissements durables à fin 2030 soit 17 à 18% de l'actif en valeur de marché projetée dans le cadre des conditions de marché de la politique d'investissement 2023

La Direction des Investissements établit également des objectifs à moyen-long terme et anticipe une poursuite des investissements durables, en particulier sur le périmètre obligataire, de 800M€ sur la période 2025-2030 (à encours gérés constants).

Des investissements complémentaires en actifs de diversification (actions cotées et non cotées durables) et en immobilier « vert » sont également estimés à hauteur de 150M€.



2. Une notation ESG à partir de fournisseur de données externes, complétée par une méthodologie de notation ESG interne développée et mise en place par la société de gestion du Groupe HSBC.

➤ Méthodologie de la notation ESG

La méthodologie développée par HSBC Asset Management (France) s'applique à une grande majorité des actifs de la compagnie aussi bien en représentation des engagements Euro (actif général) que des Unités de Comptes commercialisées par HSBC Asset Management et distribuées via les contrats d'assurances proposés par HSBC Assurances Vie (France).

Depuis 2007, HSBC Asset Management (France) intègre systématiquement les critères ESG dans l'analyse des titres financiers, en complément des fondamentaux financiers. Cette analyse est différenciée par secteur afin de tenir compte des spécificités et de la réalité industrielle de chacun. Les risques et les opportunités associés ainsi identifiés favorisent les prises de décisions d'investissement plus avisées. A fin décembre 2022, plus de 19 000 émetteurs d'instruments financiers dans le monde faisaient l'objet d'un score et d'une analyse ESG accessibles à tous les analystes et les gérants d'HSBC Asset Management dans le monde y compris ceux basés à Paris.

En 2022, les processus de notation et d'intégration des scores ESG ont été encore améliorés en se concentrant sur deux priorités : rendre l'évaluation interne plus pertinente et plus complètes en ajoutant de nouveaux critères d'évaluation (alignement aux Objectifs de développement durable des Nations unies (ODD), carbon value at risk, diversité, biodiversité...) et déployer nos équipes d'experts sectorielles (virtual sector teams – VSTs) pour élaborer des cadres analytiques pour les différents secteurs utilisés par tous nos gérants où qu'ils soient dans le monde y compris en France.

En s'appuyant sur les notations de fournisseurs de données externes de qualité reconnue sur le marché, HSBC Asset Management (France) produit pour chaque émetteur une note pour les piliers E, S et G.

Les fournisseurs de données externes ESG considérés sont notamment :

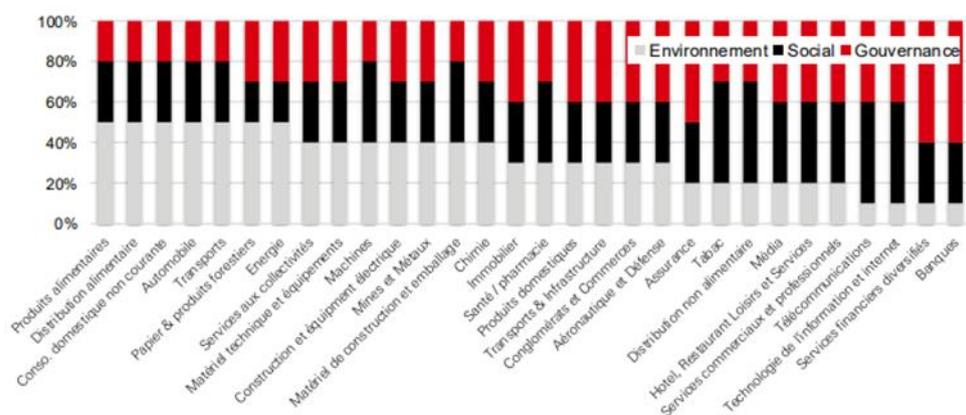
- **MSCI ESG Research** : fournit une évaluation globale de la qualité ESG des sociétés et couvre le MSCI ACWI (All Countries World Index) soit environ 13 000 entreprises
- **ISS ESG** : couverture de 6 000 émetteurs et fournit la liste des entreprises identifiées comme impliquées dans les mines antipersonnel et bombes à sous munitions « BASM » (également dénommée armes à sous munitions). Ces listes d'exclusions font l'objet d'une diffusion très formelle et d'un contrôle préalable et postérieur à l'investissement mis en place et supervisé par les départements Risques et Compliance. ISS-ESG fournit également la notation de 54 Etats émetteurs dans le monde.
- **S&P Trucost** : nous fournit des analyses et données sur le Carbone, l'Eau, la gestion des déchets et les ressources naturelles - suivi de plus de 6 000 émetteurs
- **Sustainalytics** : nous fournit des données sur le degré de Conformité des sociétés aux 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC) – Suivi de 8 000 émetteurs
- **RepRisk** : repRisk est une agence leader sur le marché spécialisée dans le suivi dynamique des controverses depuis 20 ans. RepRisk suit plus de 80 000 sources journalistiques (journaux, régulateurs, agences gouvernementales, ONG, Twitter, sites de recherches etc.). Le champ de recherche principale comprend les problématiques ESG qui sont définies en cohérence avec les standards internationaux liées aux sujets comme les politiques environnementales, de santé et de sécurité de la banque mondiale, les normes IFC, les principes de l'équateur, les politiques de l'OCDE, les conventions de l'OIT etc. RepRisk suit également des sujets d'actualité de controverses ESG qui sont plus spécifiques que les thèmes ESG habituels (par exemple l'huile de palme, le forage en haute-mer, le travail des migrants) des indicateurs sont associés à la sévérité des controverses.
- **FTSE Green Revenues** : fournit la répartition des revenus de l'activité verte et son impact significatif sur les résultats financiers pour environ 3 000 entreprises.
- **Carbon4 Finance** suit 15 000 émetteurs dans le monde et fournit notamment des données qui permettent de mesurer les « émissions de gaz à effet de serre économisées » grâce à une analyse plus poussée de la trajectoire climat des entreprises.
- **Iceberg Datalab (IDL)** : fournit des données d'impact des émetteurs sur la biodiversité. Afin d'évaluer l'empreinte biodiversité des entreprises, nous adopterons leur approche qui consiste à relier l'activité économique des entreprises aux pressions exercées sur la biodiversité pour les traduire en impacts sur cette dernière.
- **GAIA Research** : offre un accès à des données et des scores ESG (Environnement, Social, Gouvernance) sur plus de 2 300 petites et moyennes entreprises cotées sur les marchés européens.
- **Equileap** : fournisseur de données sociales axées sur la diversité et centrées sur l'égalité homme/femme au travail. Nous avons souscrit à ce nouveau fournisseur pour développer notre capacité de recherche sur ce sujet pour pallier le manque général de données sociales, en voie d'amélioration mais encore insuffisantes.
- **Denominator** : autre fournisseur de données sociales traitant non seulement des sujets de diversité homme/femme mais abordant également d'autres formes de diversité ou de discrimination (sexuelle, ethnique, religieuse). Denominator nous permet d'élargir un peu plus notre palette de critères sociaux. Un des points forts de ce fournisseur est de couvrir d'une manière homogène les entreprises localisées aussi

Approche méthodologique ESG à partir du fournisseur de données MSCI :

Les scores ESG suivants sont pris en compte dans l'appréciation du risque ESG des actifs de la compagnie. Chaque score est établi suivant une échelle de notation qui varie de 0 à 10, 10 étant la meilleure note :

- Utilisation des scores individuels sur chacun des piliers E, S G fournis par le fournisseur de données MSCI qui est une mesure indépendante d'HSBC communément utilisée sur le marché.
- Utilisation du score ESG ajusté au regard de l'industrie d'appartenance de l'émetteur (*MSCI Industry-Adjusted ESG Score*). Ce score est construit à partir des scores individuels E, S et G puis ajusté afin de prendre en compte le positionnement de l'entreprise considérée en relatif de ses pairs de l'industrie (secteur). Ainsi, une entreprise est reclassée de 1 à 10 par rapport à ses pairs pour un secteur/industrie donné. Cette méthodologie décorrèle donc ce score par rapport aux scores individuels, le score ESG peut être significativement supérieur ou inférieur aux différents piliers individuels et s'analyse comme une méthodologie "Best In Class", plus la note est élevée au niveau d'un portefeuille plus le portefeuille est exposé aux titres les plus vertueux chacun en relatif de son secteur considéré.
- Utilisation des scores HSBC MSCI ESG. Les scores MSCI E, S & G individuel sont combinés pour produire une notation ESG globale, en utilisant un schéma de pondération spécifique à chaque secteur, établi par HSBC Asset Management (France) à partir d'une analyse de chacun des 30 secteurs et de ses enjeux ESG dans le but de refléter l'importance de chacun des piliers (cf. encadré Notation ESG : méthodologie pour plus de détails ci-après).

Le poids des piliers E, S, G pour chacun des 30 secteurs de la segmentation HSBC ESG



Source : HSBC Asset Management au 31/12/2022. A titre d'illustration uniquement. Les caractéristiques et mesures sont fournies à titre illustratif uniquement et sont susceptibles d'être modifiées pour tenir compte des changements de marché.

Ensuite, le score ESG du portefeuille est la moyenne des notes ESG pondérée par le poids de chaque titre du portefeuille. Les émissions des souverains et des supranationaux ne comportent que deux piliers, E et S qui sont pondérés. Pour ces derniers, le pilier S intègre les enjeux du pilier G.

➤ **Notation ESG et répartition des actifs des supports en euros au 31/12/2022**

Une notation ESG agrégée est disponible au niveau des supports en euros (Actif général Assurances Vie Epargne et canton fonds euros du fonds PERin).

Cette notation est établie sur les actifs gérés par HSBC Asset Management (France) pour le compte de HSBC Assurances Vie (France), soit 67.8% de l'actif hors supports en unités de compte (montants gérés par HSBC AM hors gestion alternative et non cotée (dettes et actions). Cette notation se décline aussi bien en brut à partir des données des fournisseurs externes qu'à partir des notes suivant la méthodologie HSBC AM.

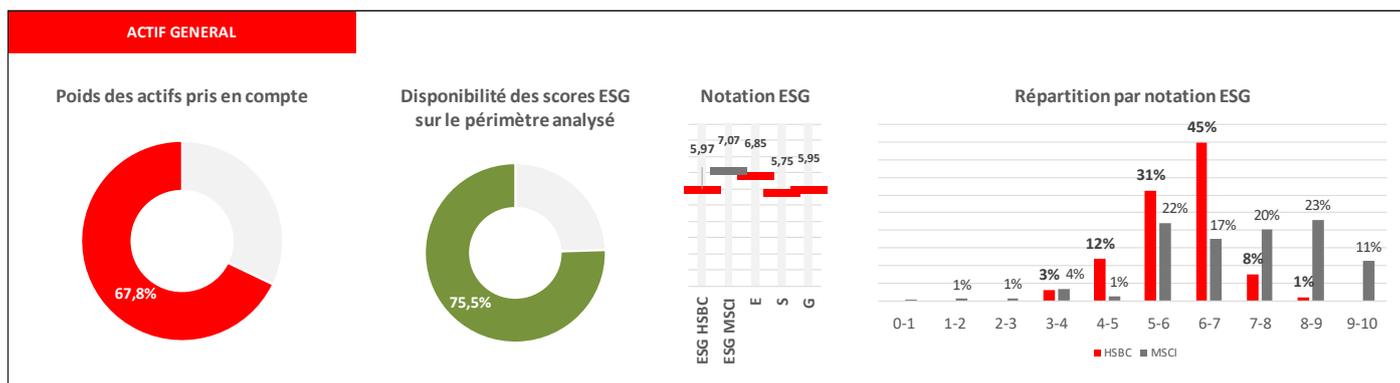
- Actif général de l'Assurance Vie

Suivant les données du fournisseur externe (MSCI), l'actif Général obtient une note ESG agrégée de 7.07¹ avec des notations individuelles des piliers E/S/G de respectivement 6.85/5.75/5.95 pour une couverture globale de la proportion gérée par HSBC AM de 76% soit 52.9% du portefeuille total.

Suivant la méthodologie HSBC AM, l'actif général obtient une note ESG de 5,97 (en hausse par rapport à 2021 à 5.89). A noter que 45% des investissements de l'actif général présentent une note ESG comprise entre 6 et 7 et 9%

¹ Les notations ESG s'apprécient sur une échelle de 0 (médiocre) à 10 (meilleure).

une note supérieure à 7. 15% des investissements ont une notation inférieure à 5, la note moyenne dans l'échelle de notation HSBC Asset Management (France).

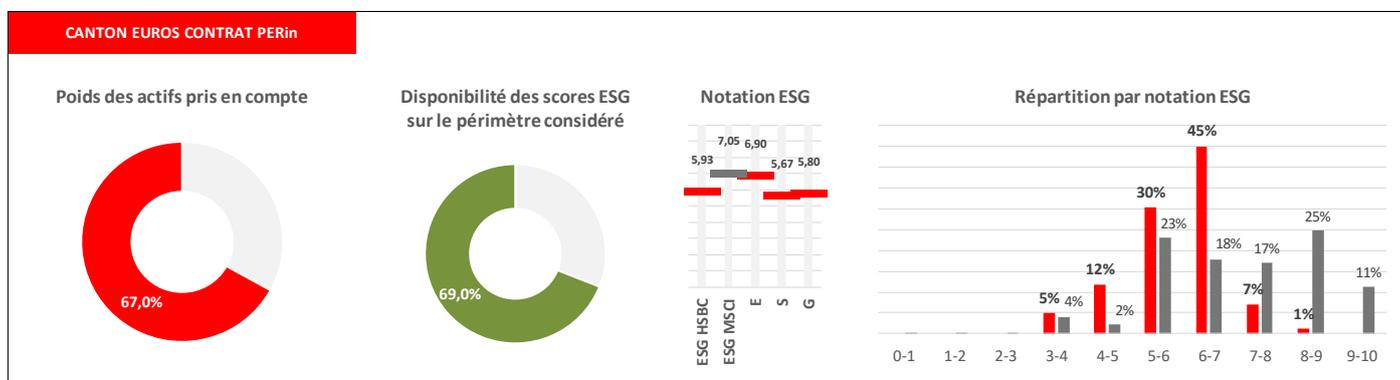


Source HSBC Asset Management France/ HSBC Assurances Vie France- juin 2023

A noter la performance E et G du portefeuille qui s'améliorent nettement par rapport à 2021 (note E 6.85 contre 6.57 et note G 5.95 contre 5.64) alors que la note moyenne S se dégrade légèrement (5.75 contre 5.80).

- Canton Euro du contrat retraite PERin

Suivant les données du fournisseur externe (MSCI)¹, le canton euros du fonds PERin obtient une note ESG agrégée de 7.05 avec des notations individuelles des piliers E/S/G de respectivement 6.90/5.67/5.80 pour une couverture globale de la proportion gérée par HSBC Asset Management (France) de 69% soit 52.2% du portefeuille total. Suivant la méthodologie HSBC Asset Management (France), le canton euros du fonds PERin présente lui une note ESG de 5.93 (en hausse par rapport à 2021 à 5.84). A noter que 53% de ses investissements dont la note est supérieure ou égale à 6 (cf. en annexe pour la notation détaillée des fonds et mandats détenus dans l'actif général et le canton euros du contrat PERin).



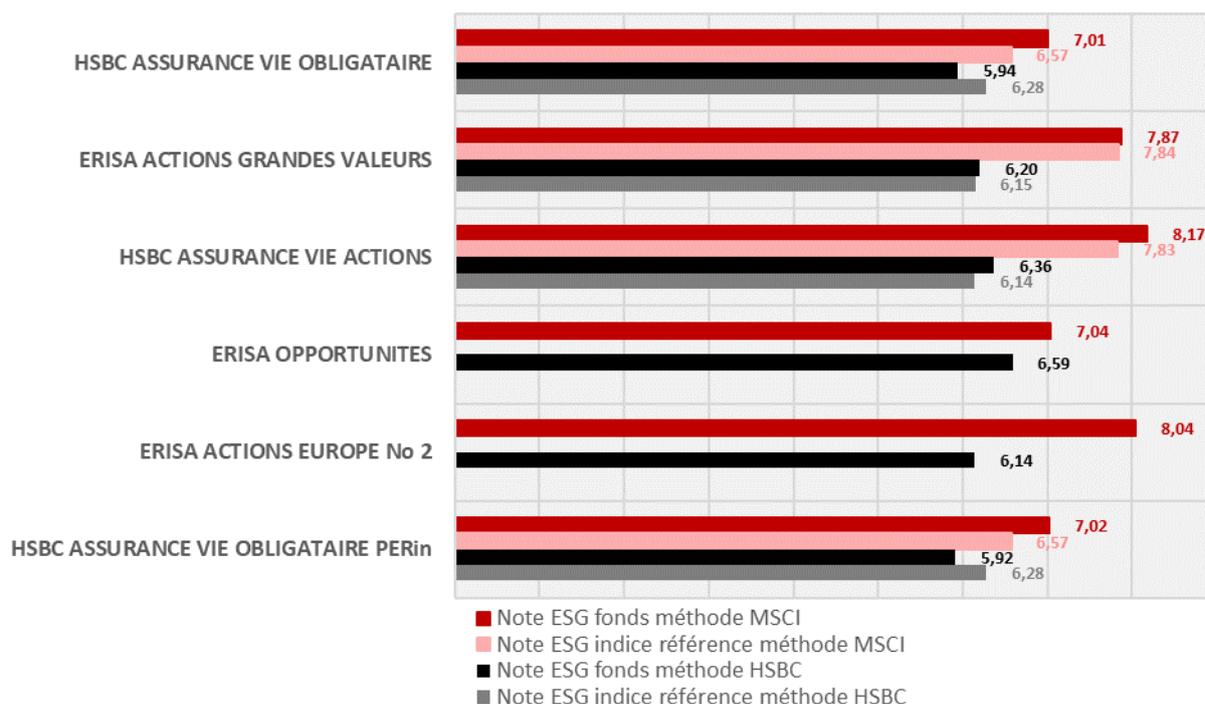
Source HSBC Asset Management France/ HSBC Assurances Vie France- juin 2023

A noter la performance E, S et G du portefeuille qui s'améliorent nettement par rapport à 2021 (note E 6.90 contre 6.77, note S 5.67 contre 5.56 et note G 5.80 contre 5.41).

Plus spécifiquement les notes ESG sur les mandats et portefeuilles dédiés gérés par HSBC Asset Management (France) pour le compte de la compagnie présentent des notes ESG suivant la méthodologie MSCI sont plus élevées que leur indice de référence (le cas échéant). Il est toutefois intéressant de noter que suivant la méthode HSBC les notations sont plus contrastées notamment sur les deux mandats obligataires actif général et PERin.

¹ MSC Morgan Stanley Capital International est un fournisseur mondial d'indices d'actions, de titres à revenu fixe, d'indices immobiliers, d'outils d'analyse de portefeuilles multi-actifs, de produits ESG et climatiques

Synthèse note ESG



3. Résultats du suivi renforcé des titres en risque de violation des principes du Pacte Mondial des Nations Unies

Pour identifier les émetteurs qui ne seraient pas conformes à l'un au moins de ces dix principes, HSBC Asset Management (France) a recours au fournisseur de données ESG Sustainalytics¹ qui évalue le degré de Conformité des sociétés aux 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC) avec un suivi de 8 000 émetteurs. Les émetteurs identifiés sont soumis à une analyse renforcée dont les conclusions permettent de prendre la décision finale d'intégration dans la liste d'exclusion ainsi que l'éventuelle stratégie de sortie de l'exposition, le cas échéant.

Sur le périmètre considéré, 2 titres obligataires de 2 sociétés différentes, une dans le secteur de la santé de maturité 2028 et une autre dans le secteur bancaire de maturité 2030, sont actuellement en non-conformité avec le 10ème principe du pacte mondial des Nations Unies.

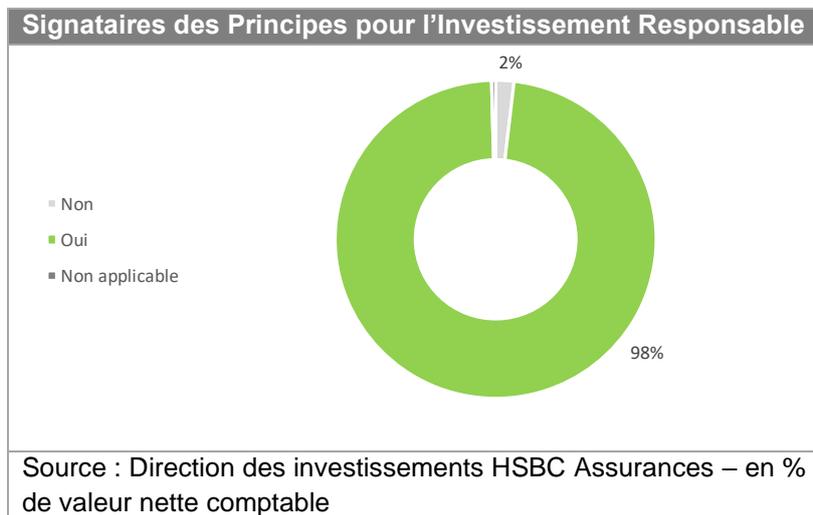
Ces titres ont donc été intégrés à la liste de surveillance renforcée pour être gardés jusqu'à maturité tant que la valeur des titres ne recouvre pas son prix d'achat afin de garantir une perte minimum en termes de performance pour le client. Tout réinvestissement sur ces émetteurs est strictement interdit.

4. Un suivi renforcé des signature PRI de nos partenaires sociétés de gestion :

Au-delà de la gestion confiée à HSBC Global Asset Management (France), dans le but d'augmenter la diversification de son portefeuille, HSBC Assurances Vie (France) travaille également avec des sociétés de gestion externes. Les notes obtenues au titre des PRI (Principles of Responsible Investments)², par les sociétés de gestion sont également suivies afin de s'assurer au-delà de la simple signature, de l'application effective suivant les meilleurs standards de ces principes.

¹ Sustainalytics est un fournisseur de données permettant d'analyser et de classer les entreprises cotées en fonction de leur performance environnementale, sociale et liée à leur gouvernance. Parmi son large panel d'offre, ce fournisseur permet notamment d'identifier les entreprises non conformes à un des dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies

² Les "Principes pour l'investissement responsable" ont été élaborés par un groupe international d'investisseurs institutionnels reflétant l'importance croissante des questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise dans les pratiques d'investissements.



b. Les moyens retenus pour informer les souscripteurs des fonds / mandats sur les critères ESG pris en compte

La compagnie dispose sur le site public de HSBC Continental Europe France, d'une page d'informations destinée aux clients sur les critères ESG intégrés à l'offre des unités de comptes des produits d'assurances vie et de retraite.

La mise à jour de cette page porte sur les supports durables inclus dans les contrats d'assurances, leurs documents d'information précontractuelle, ainsi que, lorsqu'applicable, leur documentation en termes de durabilité (Article 10)¹ et leurs rapports périodiques de durabilité (Article 11)² au sens de SFDR.

Ces informations sont disponibles à l'adresse ci-contre : <https://www.hsbc.fr/mentions-legales/fonds-hav-sfdr/>

Les annexes financières, intégrées dans les Conditions Générales / Notice d'information des produits et présentant les unités de compte disponibles sur les produits, permettent également d'identifier les fonds pour lesquels le gérant a pris ces critères en considération. Un récapitulatif en haut de page permet au client de connaître le taux de produits labellisés dans l'annexe du contrat.

Par ailleurs des informations ponctuelles sont données aux clients grâce à différents supports de communication : courrier électronique, courrier postal, actualités sur le site institutionnel ...

Ainsi, a été jointe aux relevés de situation annuelle 2022 « La Lettre HSBC Assurances », qui précise :

- La prise en compte de critères ESG dans la politique d'investissement du fonds en Euros
- Les différents labels ESG disponibles dans nos annexes financières (ISR, Greenfin, Finansol³)
- Les actualités ESG du contrat (i.e. en 2022, la prise en compte des préférences ESG des clients lors de l'investissement)

¹ Article 10 : Transparence dans la promotion des caractéristiques environnementales, sociales et des investissements durables sur les sites internet

² Article 11 : Impose aux gestionnaires d'actifs de produits financiers relevant du champ d'application de l'article 8 ou 9 d'inclure certaines informations sur la durabilité dans les rapports périodiques du produit.

³ Le label Finansol permet de contribuer au financement d'activités génératrices d'utilité sociale et/ou environnementale comme l'accès à l'emploi, au logement, le soutien à l'agriculture biologique et aux énergies renouvelables ou encore à l'entrepreneuriat dans les pays en développement.

C. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l’article 8 et de l’article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, et la part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l’entité

1. L’actif général

Les actifs de la compagnie (hors Unités de Comptes) s’élèvent à 15 545 M€ (millions d’euros en valeur de marché) et représentent en majorité l’Actif General dont les engagements des garanties fonds en euro au titre des contrats d’assurances vie pour un encours de 15 346M€ et d’autre part au titre des contrats de retraite (PERin) pour un encours de 198 M€.

L’actif général et le canton retraite se composent en partie d’obligations et d’actions détenues en direct, dans le cadre des mandats gérés par HSBC Asset Management (France) (représentant 63,3% de l’actif général au 31/12/2022). Cette gestion déléguée à HSBC Asset Management (France) est complétée par des investissements en direct et des fonds dédiés ou collectifs sélectionnés par la Direction des Investissements.

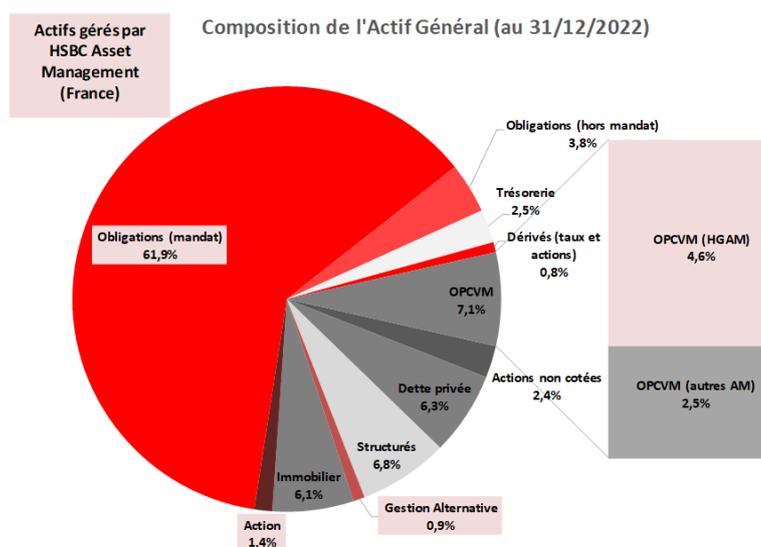
Sur les deux cantons fonds euro, la délégation de gestion auprès d’HSBC Asset Management (France) est la suivante :

- **Canton euro des contrats d’assurances vie**

HSBC Asset Management (France) gère au 31/12/2022, 69,6% de l’actif général (dont engagement fonds en euro - assurances vie épargne), hors supports en unités de compte, soit environ 10 682 Millions d’euros en valeur de marché et réparti de la manière suivante :

- 61,9% au sein du mandat obligataire
- 1,4% au sein du mandat actions
- 6,4% au sein de fonds (y compris gestion alternative, dette privée et actions non cotées)

Des actifs dits de “diversification” sont gérés au sein de l’équipe HSBC Assurances Vie (France) : Immobilier, titres obligataires structurés, fonds d’actions non cotées, fonds de dette privée, produits dérivés de couverture de risque et OPCVM investis dans différentes classes d’actifs : actions cotées, obligations convertibles, obligataire, monétaire et stratégies alternative liquides, et représentent 34.2% du portefeuille à fin 2022.

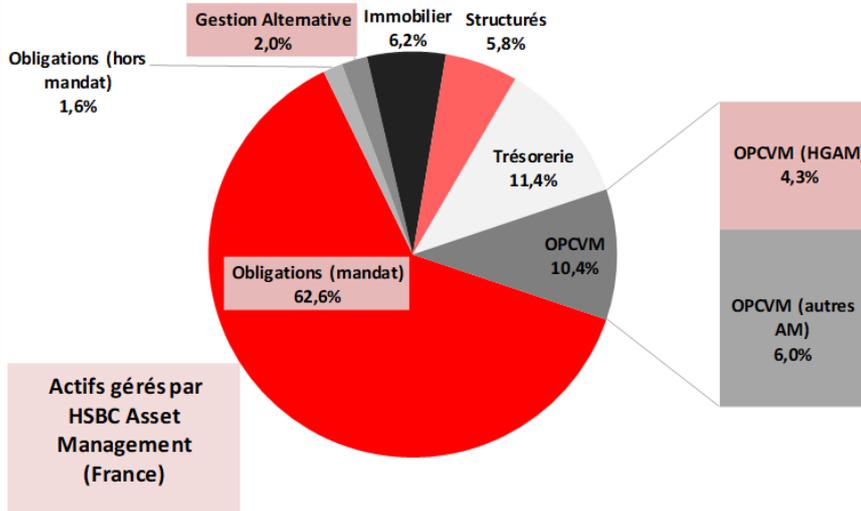


Décomposition du canton fond euro des produits Assurances Vie Epargne

- **Canton euro des contrats retraites**

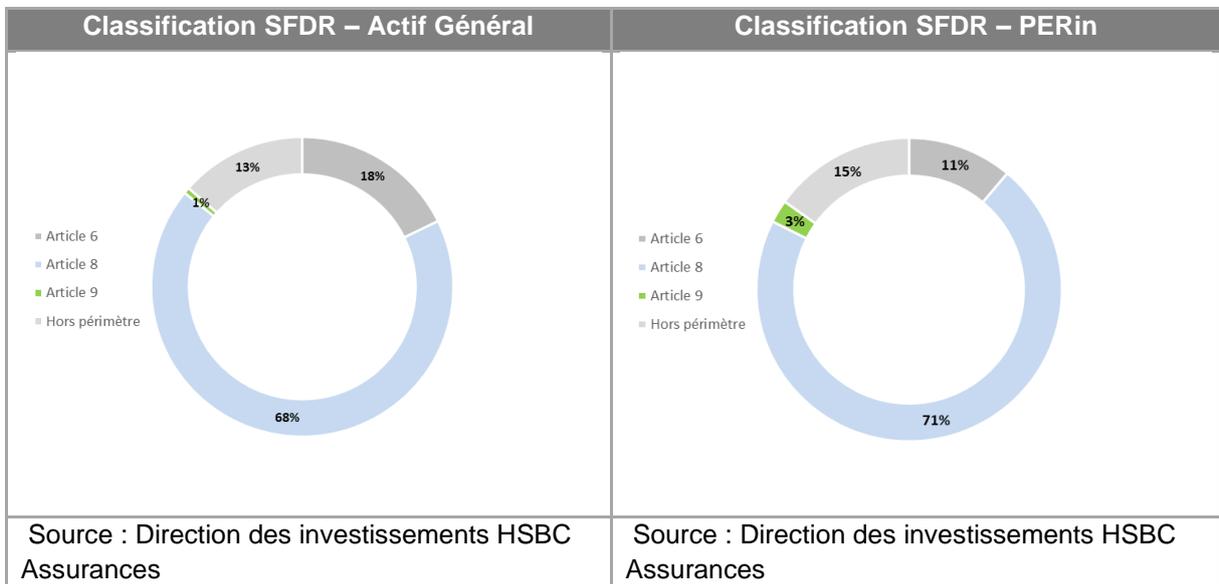
HSBC Asset Management (France) gère au 31/12/2022, 69.0% du canton fonds euros du contrat PERin réparti de la manière suivante :

- 62,6% au sein du mandat obligataire
- 6,4% au sein d’OPCVM (y compris gestion alternative)



Décomposition du canton fond euro du produit retraite PERin

En 2022, les mandats et les fonds dédiés gérés par HSBC Asset Management (France) ont été classifiés article 8 au sens de la classification SFDR. Par ailleurs, des fonds collectifs en portefeuille ont également bénéficié de la classification article 8 ou 9 au sens de SFDR. Les graphiques ci-dessous présentent la répartition de ces classifications par canton.¹



Les actifs “hors périmètre” sont principalement constitués d’instruments financiers détenus en direct et de la SCI (Société Civile Immobilière) propriétaire qui ne bénéficient pas d’une classification SFDR.

¹ A noter que les actifs hors périmètre sont des actifs obligataires ou produits structurés souscrits en direct par la compagnie d’assurance et ne bénéficiant pas d’un mandat ou format juridique de fonds qui pourrait permettre une classification au sens de SFDR.

2. Les produits

Au 31 décembre 2022, les contrats d'assurance-vie ou de capitalisation en cours de commercialisation relèvent tous de l'Article 8 du règlement « SFDR » car ils référencent au moins un support relevant de l'Article 8 ou de l'Article 9 du règlement SFDR.

La liste des contrats ouverts respectant l'Article 8 et l'Article 9 au sens de la réglementation SFDR est la suivante :

- HSBC Essentiel 2
- HSBC Evolution Patrimoine Vie 2
- HSBC Evolution Patrimoine Capitalisation 2
- HSBC Stratégie Patrimoine Vie 2
- HSBC Stratégie Patrimoine Capitalisation 2
- HSBC Transmission Patrimoine Vie 2
- HSBC Private Assurance 2
- HSBC Private Capitalisation 2
- HSBC Stratégie Retraite

A fin décembre 2022, les encours en unités de compte classifiées article 8 et 9 au regard de la réglementation SFDR représentent 1,46 Milliards d'euros, soit environ 25,3% des encours totaux de la compagnie, en progression de 3 points par rapport au 31/12/2021 (22,3%). Cette évolution tient compte des effets de marché.

HSBC Assurances Vie (France) continue de renforcer sa gamme d'unités de compte ayant des objectifs en matière de durabilité.

Sur les contrats d'épargne et de retraite, 32 unités de compte sont classées article 8 (qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales) et/ou en article 9 (dont l'objectif est investissement durable ou la réduction des émissions de carbone) au regard de SFDR, dont 13 unités de compte sont labellisées ISR, Greenfin ou Solidaire. La politique d'intégration de fonds à notre univers d'investissement a été mise à jour, de façon à prendre en compte leurs caractéristiques ESG.

En 2022, HSBC Assurances Vie (France) a renforcé son offre avec trois nouveaux fonds intégrant des thématiques ESG :

- CPR Invest Education (SFDR Article 8, Luxflag, Towards Sustainability)
- BNP Paribas Aqua (SFDR Article 9, Label ISR, Towards Sustainability),

Et en réponse à la réglementation PACTE :

- Solidarités Amundi (SFDR Article 9, Finansol).

d. Adhésion à des chartes, code, initiatives internationales, obtention d'un label

HSBC Assurances Vie (France) n'a pas signé de chartes en direct.

Toutefois, l'assureur, en tant que membre de la ligne métier assurance du Groupe HSBC, est signataire, depuis 2013 des Principes Sustainable Insurance. Les principes pour une assurance durable (PSI) ont été lancés par les Nations Unies en 2012. Ces principes fournissent un cadre général pour l'industrie de l'assurance pour adresser les risques et opportunités en matière de critères environnementaux, sociaux ou de gouvernance.

Les 4 principes pour une assurance durable sont : l'intégration des enjeux ESG dans les prises de décision dans le métier de l'assurance ; la collaboration avec les clients et les partenaires pour les sensibiliser aux enjeux ESG ; la coopération avec les régulateurs et les gouvernements pour promouvoir les enjeux ESG ; favoriser la transparence des informations communiquées.

De plus, la compagnie assurance bénéficie des chartes auxquelles adhère HSBC Asset Management (France), dans le cadre de sa gestion déléguée.

La liste ci-contre présente un extrait des initiatives et chartes signées par le métier HSBC Asset Management (France) dans l'ordre chronologique.

Ces initiatives influencent la manière dont la société de gestion gère les portefeuilles en France.

<p>2006</p> 	<p>Principes pour l'investissement responsable (PRI) : HSBC Asset Management a été l'un des premiers signataires des PRI en 2006.</p> <p>Le responsable mondial de la recherche et de l'intégration ESG de HSBC Asset Management avait participé au groupe d'experts initial chargé d'élaborer ces principes.</p> <p>Nous nous sommes publiquement engagés à adopter et à mettre en œuvre les six principes d'investissement des PRI. Dès 2010, nous avons pris en compte les enjeux ESG dans nos processus d'analyse et de décision d'investissement, en intégrant nos analystes ESG dans nos équipes actions et crédit. Dans cette configuration, les évaluations ESG figurent parmi les principales responsabilités de tous nos gérants de portefeuille et nos analystes.</p>
<p>2007</p> 	<p>Groupe d'investisseurs institutionnels sur le changement climatique (<i>Institutional Investor Group on Climate Change</i> (IIGCC)) : HSBC Asset Management est un membre actif de l'IIGCC et participe à l'élaboration collective des politiques liées au changement climatique.</p>
<p>2015</p>	<p>Montreal Carbon Pledge : HSBC Asset Management a rejoint l'initiative Montréal Carbon Pledge en septembre 2015 et s'est engagé à calculer et à publier l'empreinte carbone de ses portefeuilles chaque année. Les publications annuelles constituent un pilier essentiel de notre engagement à rendre compte des mesures prises et des progrès réalisés pour lutter contre le risque climatique.</p>
<p>2017</p> 	<p>Climate Action 100+ : HSBC Asset Management a été un membre fondateur de Climate Action 100+, une initiative collective sur cinq ans menés par des investisseurs auprès d'émetteurs de gaz à effet de serre d'importance systémique et d'autres entreprises mondiales, qui ont l'opportunité de guider la transition vers des énergies propres et de contribuer aux objectifs de l'Accord de Paris.</p>
<p>2019</p>	<p>One Planet Asset Manager Initiative : HSBC Asset Management est membre fondateur de l'initiative One Planet Asset Manager, qui a été lancée en 2019 pour soutenir le groupe de travail One Planet Sovereign Wealth Fund. HSBC Asset Management a collaboré avec les six fonds souverain membres pour appuyer le développement et la mise en œuvre du Cadre de travail du <i>One Planet Sovereign Wealth Fund</i>, qui définit les trois principes d'alignement, de responsabilité et d'intégration pour l'analyse du changement climatique et la prise de décision en matière d'investissement.</p>
<p>2020</p> 	<p>Finance for Biodiversity Pledge : HSBC Asset Management compte également parmi les signataires de l'initiative Finance for Biodiversity Pledge, afin de protéger et de restaurer la biodiversité par le biais de nos investissements. Dans le cadre de cette initiative, nous nous sommes engagés à travailler avec d'autres investisseurs, dialoguer avec les entreprises, évaluer les impacts de notre investissement sur la biodiversité, fixer des objectifs en matière d'impacts et publier un rapport d'ici 2025.</p>
<p>2021</p>	<p>Net Zero Asset Managers Initiative (NZAMI) : HSBC Asset Management est signataire de la NZAMI depuis 2021 et a publié notre première série d'objectifs intermédiaires en 2022.</p>
<p>2022</p>	<p>Blue Carbon Pledge : HSBC Asset Management a rejoint l'initiative Blue Carbon, un programme mondial visant à atténuer les effets du changement climatique par la restauration et l'utilisation durable des écosystèmes côtiers et marins. Elle axe actuellement ses travaux sur les mangroves, les marais intertidaux et les herbiers marins. L'initiative Blue Carbon réunit des gouvernements, des instituts de recherche, des organisations non gouvernementales et des communautés locales du monde entier.</p>

Axes d'amélioration

- Revue de la SCI en labélisation des immeubles : ainsi, une étude du portefeuille d'immeubles détenus en direct de la SCI HSBC Assurances Immobilier est proposée pour réalisation en 2023, visant à déterminer, immeuble par immeuble, un plan de labellisation, intégrant les bénéfices/coût des opérations. L'objectif est d'améliorer la qualité environnementale des immeubles en prenant en compte les spécificités de chacun des actifs.
- Classification des supports euros en Article 8 au sens de SFDR.
- Renforcer l'analyse granulaire des portefeuilles des mandats et fonds dédiés gérés par HSBC Asset Management (France) pour continuer d'améliorer le score ESG des portefeuilles.
- Proposer une analyse granulaire des articles 8 et 9 des supports Unité de compte des contrats d'épargne retraite

2. Informations relatives aux moyens déployés par l'entité

a. Description des ressources humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG

En 2022, HSBC Assurances Vie (France) a renforcé son organisation pour répondre à la réglementation en matière de durabilité et renforcer le suivi de ses actions en la matière.

La Direction de la Stratégie coordonne cette organisation qui rassemble les expertises ESG présentes au sein de la compagnie assurance dans les équipes produits, investissements, opérations, risques, conformité et juridique.

Le tableau ci-dessous présente les rôles et les responsabilités ainsi que les effectifs dédiés (nombre Equivalent Temps Plein - ETP) au sein de chaque direction. La compagnie se compose donc de 5 ETP pour traiter les sujets ESG, soit environ 2,5% de son effectif total.

	Rôles	ETP
Direction de la stratégie	<ul style="list-style-type: none"> - Définit et coordonne le plan stratégique durabilité en cohérence avec la stratégie du Groupe HSBC. - Sponsorise les sujets réglementaires en lien avec la gouvernance ESG (voir Section 3) - Référence et pilote les indicateurs de performance ESG - Réalise des benchmarks des performance ESG 	1,5
Direction des investissements	<ul style="list-style-type: none"> - Définit et coordonne la politique d'investissement durable et les choix d'investissements durables - Intègre les risques ESG dans les choix d'investissements - Réalise les reporting extra-financiers sur l'actif général de la compagnie 	1,25
Direction des Opérations	<ul style="list-style-type: none"> - Anime la relation avec les sociétés de gestion - Collecte les publications des caractéristique, objectifs et performance ESG des unités de compte proposées à la commercialisation des contrats épargne et retraite - Vérifie la complétude et la qualité des documents collectés - Accompagne les sociétés de gestion sur la compréhension des documents à fournir 	0,5
Direction des Risques	<ul style="list-style-type: none"> - Identifie les risques ESG de la compagnie et en réalise une cartographie - Evalue le niveau financier des risques ESG sur la valeur des actifs - Réalise les travaux ORSA en incluant les scénarios de stress-test climat 	0,5
Direction Produits	<ul style="list-style-type: none"> - Définit et met en œuvre la proposition client - Définit et pilote la politique Unités de comptes à critères ESG - Met à jour les informations clients et les supports de communication marketing - Contribue aux projets réglementaires ESG 	0,5
Direction de la Conformité / Direction Juridique et fiscale	<ul style="list-style-type: none"> - Assure une veille réglementaire - Propose une interprétation experte de la réglementation - Informe des recommandations ACPR et s'assure de leur mise en œuvre - Valide les communications externes et à destination des clients 	0,5

HSBC Assurances Vie (France) s'appuie sur les expertises en matière de finance durable¹ de ses partenaires, en particulier celles de :

- **HSBC Global Asset Management France²**, à qui elle confie en gestion ses fonds euros, ses mandats et fonds dédiés ou collectifs (comme indiqué en section 1) avec une approche Best in Class³ fondée sur des

1 La finance durable est un terme générique qui désigne des pratiques qui prennent en compte des critères « extra-financiers », en plus de critères financiers, dans l'analyse, la sélection et la gestion des investissements

2 Un accès à la politique ESG d'HSBC Asset Management France est disponible à l'adresse suivante : www.assetmanagement.hsbc.fr; ces informations précisent en particulier l'adhésion aux principes pour un investissement responsable, l'appréciation des émetteurs via des listes de secteurs limités et/ou restreints à l'investissement, la signature du Montréal Carbon Pledge et la politique climat.

3 Best in Class : permet de choisir, au sein d'un groupe d'émetteurs, par exemple un même secteur d'activité, ceux ayant la note ESG la plus élevée.

bases de données d'agences de notation externes¹, et sur une analyse financière interne. La section 4 précise le rôle et les responsabilités de notre gestionnaire en matière de stratégie d'engagement et de politique de vote.

- **Global Management Selection (GMS)** un département du groupe HSBC en charge de diligences sur les assets managers et les unités de comptes. HSBC Assurances s'appuie sur ce département pour la sélection des unités de comptes de son offre produit d'épargne.

GMS analyse en détail le support, son gestionnaire et sa politique de gestion, et intégration des critères ESG dans cette politique. Les unités de comptes référencées par la compagnie font également l'objet d'une revue annuelle.

En plus de ces centres d'expertises, la compagnie d'assurance a des échanges réguliers de bonnes pratiques avec d'autres experts de la durabilité au sein du Groupe HSBC :

- La **Direction du Développement Durable de HSBC Continental Europe** : compréhension et suivi de la stratégie du groupe, revue de presse, programme de bénévolat, accès à des plateformes éducatives de types En-ROADS², fresque du climat³
- La **Direction des Ressources Humaines HSBC Continental Europe** : programme diversité et inclusion, programme de résilience, formations diverses à la finance durable en e-learning
- La **Direction Durabilité de HSBC Life** au sein de l'entité Assurance mondiale du Groupe HSBC : coordination des stratégies ESG, communication des réalisations relatives aux principes d'assurance durable (voir avant-propos)

b. Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité (formation du personnel, communication etc.)

Aucun investissement direct en recherche et développement en Finance Durable n'a été fait par la compagnie en 2022.

Toutefois, afin de renforcer les effectifs dédiés et les expertises, HSBC Assurances Vie (France) a fait appel à un cabinet de conseil externe, pour soutenir les équipes dans la compréhension de la réglementation française et européenne et la mise en œuvre des actions nécessaires pour améliorer nos capacités d'analyse.

En 2022, la compagnie d'assurance a formé le comité exécutif et les administrateurs avec les actions suivantes :

- En avril 2022, le comité exécutif composé de 15 collaborateurs a été formé par Earthwatch en partenariat avec la Direction du Développement Durable de HSBC Continentale Europe ; la formation a duré 2 jours.
- En octobre 2022, formation du conseil d'administration (10 membres au total) à la réglementation de la finance durable (SFDR, Loi Energie Climat, Solvency II⁴, Taxinomie).

Par ailleurs HSBC Continental Europe a offert les opportunités de développement des expertises de tous les collaborateurs grâce aux initiatives suivantes :

- Une plateforme d'apprentissage interne de « e-learning », est mise à disposition de tous les collaborateurs, contient des modules d'apprentissage couvrant : le développement durable, l'ESG, le changement climatique, les engagements en matière de financement durable du Groupe HSBC, les risques commerciaux et les opportunités associés à la durabilité.
- Le lancement de la Sustainability Academy⁵, un portail en ligne rassemblant tous les apprentissages, communications et politiques en matière de développement durable de l'entreprise. Les salariés ont la possibilité d'explorer plus de 20 modules à la carte. Cette nouvelle Académie a été créée pour permettre la transformation et le développement sur ces thèmes, en offrant un ensemble adéquat de compétences et en renforçant la confiance au travers des actions menées par HSBC.

¹ S&P Trucost, MSC ESG research, ISS ESG, Carbon 4 Finance, Bloomberg, Sustainalytics, RepRisk, FTSE Green Revenues, Iceberg Datalab (IDL), GAIA Research, Equileap, Denominator

² En-ROADS permet d'analyser comment plusieurs facteurs (variations dans le PNB, efficacité énergétique, nature du mix énergétique, percées en recherche et développement, taxe carbone, etc.) peuvent influencer sur les émissions en gaz à effet de serre et, de ce fait, l'élévation globale de la température.

³ La Fresque du Climat est un outil neutre et objectif. Il se fonde sur les données issues des rapports scientifiques du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) dont les recommandations orientent les décisions politiques et économiques à l'échelle mondiale.

⁴ Entré en application le 1er janvier 2016, Solvabilité II est un ensemble de règles fixant le régime de solvabilité applicables aux entreprises d'assurances dans l'Union européenne.

⁵ La sustainability academy traduite par 'académie durable' : est une plateforme interne au groupe

Le budget de formation et action alloué par HSBC Assurances Vie (France) s'est élevé à 170 000 euros en 2022.

• **Axes d'améliorations**

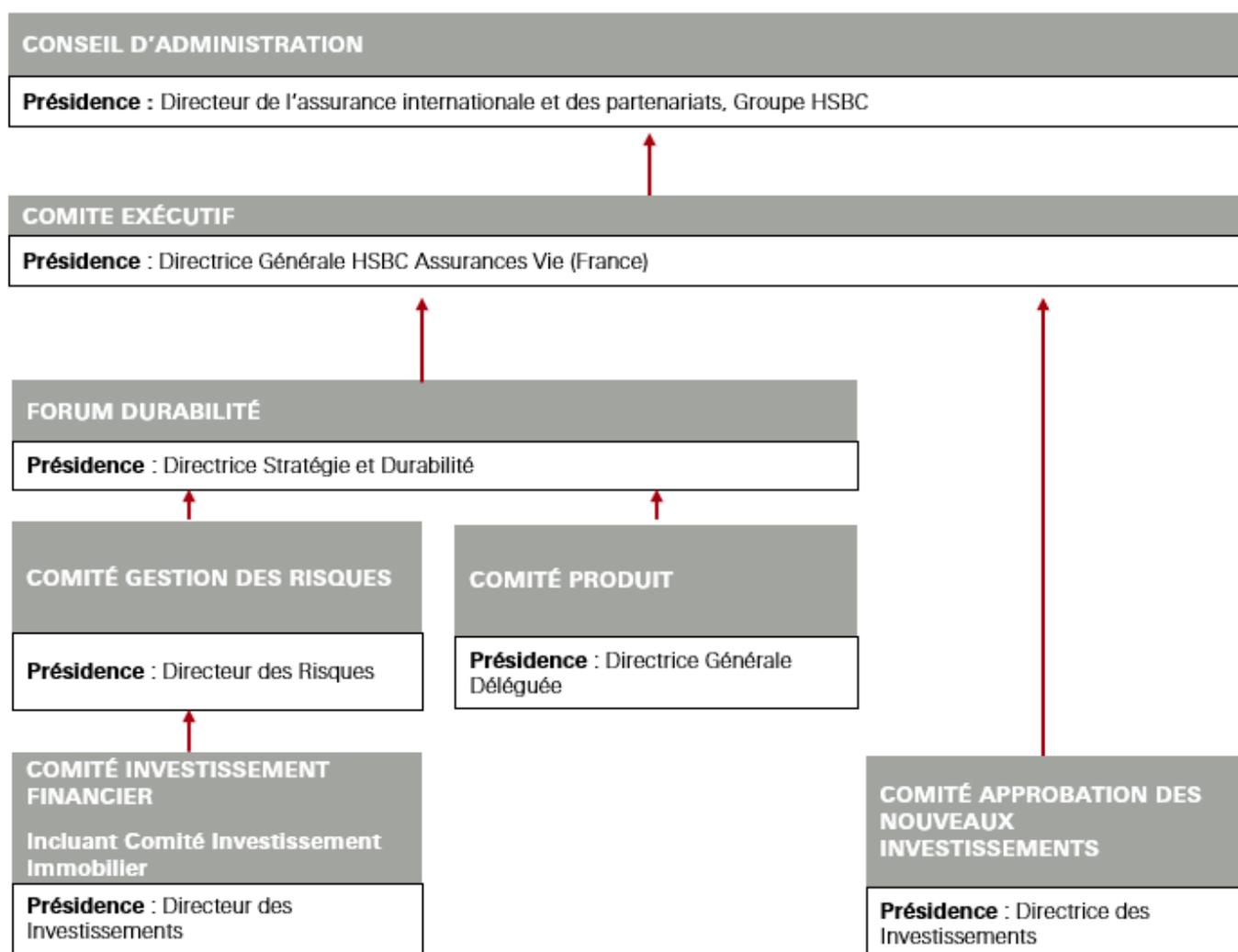
- Des "ambassadeurs durabilité" ont été identifiés sur la base du volontariat fin 2022 au sein de la compagnie pour être les référents durabilité dans chaque département. En 2023, ils soutiendront des initiatives pour accroître la performance ESG de l'entreprise en particulier pour réduire l'empreinte carbone relative au numérique à travers une meilleure gestion des courriels. Une formation « Fresque du Climat » auprès de l'organisme MANITARIA est d'ores et déjà planifiée en juin 2023.
- Un recrutement d'une personne au sein de la direction des investissements dédié à la durabilité qui rejoindra l'entreprise à partir de septembre 2023.
- Au cours du deuxième trimestre 2023 un plan formation ESG a été lancé intégrant une formation obligatoire ESG pour tous les collaborateurs, ainsi qu'une formation diplômante pour certains métiers. Par ailleurs, 42 collaborateurs ont été formés au premier semestre 2023 à la réglementation finance durable par le cabinet Weefin.
- Un projet de partenariat avec un agrégateur de données ESG est en cours d'examen. L'accès à cette plateforme revêt trois objectifs :
 - A) Permettre une analyse régulière des performances ESG et de l'exposition aux risques ESG des actifs gérés par la compagnie et faciliter la génération des reporting réglementaires ;
 - B) Modéliser des scénarios de stress test climat & environnement sur la solvabilité de la compagnie ;
 - C) Soutenir l'activité du back-office titres en renforçant ses compétences grâce à une prestation de conseil en matière d'analyse de la documentation contractuelle mise à disposition par les sociétés de gestion pour l'ensemble des titres classés article 8 et 9.

3. Informations relatives à la démarche de prise en compte des critères E, S et G au niveau de la gouvernance de l'entité

a. **Connaissances, compétences et expériences des instances de gouvernance (des organes d'administration, de surveillance et de direction) pour justifier de leur capacité de prise de décision relatives à l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la politique et la stratégie d'investissement de l'entité**

HSBC Assurances Vie (France) a pour ambition de continuer à accroître l'intégration des enjeux ESG dans l'ensemble de son organisation, décrite en section 2.a.

La gouvernance validée par le conseil d'administration en juillet 2022 est la suivante :



Le Conseil d'Administration et la Direction Générale de la Société jouent un rôle moteur dans le déploiement de cette gouvernance.

- **Le conseil d'administration :**

Il valide la stratégie d'HSBC Assurances Vie (France) et veille à sa mise en œuvre.

Le Conseil d'administration est convoqué tous les trimestres, hors réunion exceptionnelle. Il est donc régulièrement informé sur :

- Les enjeux ESG auxquels le secteur de l'assurance est confronté

- La gouvernance attachée à l'investissement responsable
- L'intégration des engagements et politiques ESG du Groupe HSBC, dans la stratégie de la compagnie
- L'offre en unités de compte de solutions d'investissements durables

Les Administrateurs du Conseil d'Administration d'HSBC Assurances Vie (France) exercent une surveillance active de la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance à plusieurs niveaux de l'entité. Ils donnent leur approbation sur des sujets de durabilité, en particulier sur :

- Les orientations stratégiques qui s'intègrent dans la stratégie globale de HSBC Group Insurance telles que : Transition Net Zéro¹, l'augmentation de l'offre de produits durables
- La politique d'investissement de la Société
- L'intégration de critères ESG dans la politique de rémunération (voir ci-après)

Par ailleurs, le Conseil d'administration s'assure aussi de :

- La réalisation du programme d'investissement chaque trimestre présenté par la Direction des Investissements d'HSBC Assurances Vie (France) conformément à ses orientations stratégiques et notamment la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans ses investissements ;
- L'intégration des risques financiers et extra-financiers dans le processus de gestion des risques liés aux décisions d'investissement, à savoir l'identification, l'évaluation, le suivi, le contrôle, l'atténuation des principaux types de risque auxquels HSBC Assurances Vie (France) est exposé.

Les propositions de nominations de candidats au mandat d'administrateur sont effectuées après une évaluation de l'équilibre des compétences, de l'expérience, de l'indépendance et des connaissances au sein du Conseil.

Les compétences et l'expérience des membres du Conseil d'administration sont évaluées annuellement. Cette démarche a été formalisée dans la version mise à jour de la « Politique de nomination et d'évaluation de l'aptitude (compétence et honorabilité) » de l'organe de direction et des fonctions clés, qui a été approuvée par le Conseil d'administration le 26 octobre 2022.

- **Le forum durabilité :**

Il permet d'identifier les défis de la compagnie assurance en matière de durabilité, de vérifier l'alignement de sa stratégie ESG avec celle du groupe HSBC et de suivre de manière centralisée l'ensemble des actions à critères ESG déployées au sein de la compagnie en particulier en matière de proposition client et de gestion des risques extra-financiers. Ce forum est présidé par la Directrice de la Stratégie de HSBC Assurances Vie (France), regroupant les différents départements suivants : Direction générale de la compagnie assurance, Stratégie, Produits, Risques, Investissements, Conformité, Juridique, Back-office Titres, Direction du Développement Durable de HSBC Continentale Europe, HSBC Asset Management (France) et des intervenants externes en soutien à la réflexion en matière de finance durable. Ce forum est semestriel.

- **Le Comité Produit (épargne et protection) :**

Il examine les produits existants, leurs évolutions, l'adéquation de la tarification aux garanties proposées, leur rentabilité, leurs références. Il valide les propositions de nouveaux produits ainsi que l'ensemble des remédiations nécessaires. L'intégration d'offres à caractères ESG est donc présentée pour validation et suivi à ce comité. Il fait aussi le lien avec la Banque du particulier HSBC en France qui est le principal distributeur des produits d'assurances de la compagnie. Ce comité est présidé par la Directrice Générale Adjointe en charge du développement et de la Distribution. Il rassemble les fonctions assurances suivantes : Produits, Actuariat, Investissement, Distribution, Conformité, Juridique, Opérations, Audit et Risques. Ce comité est mensuel.

- **Le comité Gestion des Risques :**

Il couvre l'ensemble des risques auxquels la compagnie assurance doit faire face. Il présente non seulement la cartographie de ces risques, ainsi que les risques émergents, mais aussi les niveaux d'appétit aux risques atteints ou non par la compagnie. Le risque climat et environnemental est analysé sur l'ensemble des risques déjà identifiés au sein de la compagnie. Le comité présente les plans de remédiation le cas échéant. Il en fait une restitution fidèle au Comité d'audit et des risques.

1 L'initiative Transition Net Zero a pour objectif de donner la priorité aux financements et aux investissements qui favorisent la transition vers une économie mondiale à impact net neutre en carbone (situation d'équilibre où les émissions de gaz à effet de serre sont totalement compensées par les absorptions des puits de carbone –sols, forêts, océan-) Cette politique est en libre accès sur le site internet du Groupe HSBC via le lien <https://www.hsbc.com/who-we-are/our-climate-strategy/becoming-a-net-zero-bank>

Le comité Gestion des risques est sous la responsabilité de Directeur des risques et rassemble : la Direction générale, les Directeurs Produits & Développement, Actuariat, Finance, Investissement, Stratégie, Opérations, Contrôles administratifs, Conformité, Juridique & Fiscal, Gestion Actif-Passif et Audit. Ce comité est trimestriel.

- **Le Comité Approbation Nouveaux Investissements :**

Ce comité a pour but d'assister le comité Exécutif de la compagnie et le comité d'investissement Global - Group Insurance pour assurer une gestion et une surveillance prudentes des investissements sur le portefeuille d'actif (Actif General et PERin - engagement à dominante Euro - hors UC) de l'entité, et pour servir de plate-forme pour guider la prise de décision de toutes les nouvelles initiatives d'investissement via des fonds et/ ou nouvelles sociétés de gestion asset manager externes. Il propose une analyse d'impacts ESG. Ce comité se tient à un rythme bi mensuel. Les participants à ce comité, dont le président est la Directrice des investissements de la compagnie assurance, sont : Direction Générale, Directeur Financier, Directeur des risques, Directeur des opérations, Directeur Conformité et Directeur Juridique et Fiscal, équipe Investissement.

- **Le Comité Investissements Financiers :**

Ce comité a pour but d'assister le Comité Gestion Actif-Passif dans la prise en compte de la gestion des risques d'investissements y compris ceux relatifs à l'ESG (risque de marché, de liquidité et de crédit) et d'assister le Comité Gestion des Risques dans la prise en compte des risques extra-financiers (voir Section 8 du rapport) sur le portefeuille d'actif et de vérifier son alignement avec les objectifs de l'appétit aux risques et de la Politique d'Investissement. Ce comité se tient à un rythme mensuel. Les participants à ce comité, dont le président est la Directrice des investissements de la compagnie assurance, sont : équipe Investissement, Direction des Risques, Direction Gestion Actif-Passif, et HSBC Asset Management (France) pour la revue des fonds et mandats qu'il gère pour le compte de la compagnie.

- **Le Comité d'Investissements Immobiliers :**

Ce comité a pour but d'assister le comité Investissements Financiers et le Comité Gestion Actif-Passif dans la prise en compte de la gestion des risques d'investissements (risque de marché, de liquidité et de crédit) et d'assister le Comité Gestion des Risques dans la prise en compte des risques extra financiers (voir Section 8 du rapport) sur le portefeuille d'actif Immobilier confié à la gestion de Real Estate Investment Manager du Groupe HSBC en France (HSBC REIM) et de vérifier son alignement avec les objectifs d'appétit aux risques et de la Politique d'Investissement. Ce comité se tient à un rythme trimestriel. Les participants à ce comité dont le président est la Directrice des investissements de la compagnie, sont : responsable investissement immobilier, Direction des Risques, Direction Conformité, et en invité HSBC REIM pour la revue de la SCI et SCPI qu'il gère pour le compte de la compagnie.

- **Le Comité global investissements de HSBC Life :**

Ce comité, qui se réunit tous les deux mois, est établi pour assurer la surveillance des portefeuilles d'investissement d'actifs, y compris les actifs en représentation des engagements vis à vis des assurés ou les fonds propres de la compagnie. Il facilite la prise de décision et le partage des informations et bonnes pratiques entre toutes les entités de HSBC Life. Le champ d'action du comité comprend la gestion prudente des activités d'investissement dans l'intérêt des assurés et des actionnaires, c'est-à-dire : les rendements, le risque, la gouvernance, le capital, la gestion actif-passif, les nouvelles classes d'actifs et instruments, l'allocation d'actifs, les opérations d'investissement et leurs contrôles. Les critères ESG et de finance durable sont intégrés à l'ensemble de cette gestion.

L'ensemble des sujets ESG prioritaires et structurants pour la compagnie est escaladé au Comité Exécutif de HSBC Assurances Vie (France) pour information générale et/ ou pour arbitrage.

Tous les présidents des comités présentés ici ont été formés en 2022 à la réglementation européenne et française liée aux sujets ESG. La Directrice Générale, la Directrice de la Stratégie ainsi que sa collaboratrice directe sur ces questions de durabilité suivent le programme de vulgarisation pédagogique « Green Friday » à une fréquence mensuelle mis en place par les équipes banque d'entreprise de HSBC Continentale Europe en France. En 2022, les thématiques ont été les suivantes : Décarbonation de l'économie : présentation des Plans de Transition Sectoriels par l'ADEME, États des lieux et présentation de méthodes de comptabilité extra-financières, Tarification du carbone - leviers clés de la lutte contre le changement climatique, labels et critères d'obtention, Loi PACTE et entreprises à mission, modélisation du risque climat et impact sur le risque crédit bancaire.

La Directrice des Investissements représente la compagnie assurance dans les groupes de travail Finance Durable de l'association des assureurs et bancassureurs français France Assureurs.

b. Politique de rémunération

HSBC Assurances Vie (France) a mis en œuvre une politique de rémunération en cohérence avec les politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité, dans le domaine environnemental et sur le plan de la diversité et de l'inclusion et notamment en rappelant que des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance doivent être pris en compte dans les objectifs de l'entreprise et en respectant les règles d'équité fondée sur le principe de l'égalité des rémunérations entre travailleurs masculins et travailleurs féminins pour un même travail ou un travail de même valeur. La Politique de Rémunération mise en œuvre est donc neutre du point de vue du genre.

Cette politique vise à encadrer des pratiques de rémunération responsables, à éviter les conflits d'intérêts, à protéger les intérêts des clients et à décourager la prise de risques excessifs y compris en termes de durabilité. Les rôles et responsabilités liés au développement durable sont définis pour un ensemble de fonctions internes clés, les plus étroitement impliquées dans la mise en œuvre de la politique ESG. Dans le cadre de leurs fonctions, des objectifs précis liés à la durabilité sont assignés et transmis aux équipes et aux collaborateurs. L'ensemble des collaborateurs comptent parmi leurs objectifs annuels le suivi d'une formation ESG obligatoire en 2023. Afin de se conformer à ces dispositions, HSBC Assurances Vie (France) :

- A renforcé sa politique de rémunération en intégrant des objectifs de durabilité à l'évaluation des performances, à l'attribution de primes et au développement professionnel en 2023.
- Publie les informations sur la manière dont la compagnie intègre la prise en compte des risques en matière de durabilité dans sa Politique d'investissement.

Axes d'améliorations

- Les matrices d'évaluation individuelle et collective de l'expérience et des compétences des administrateurs et des dirigeants effectifs comprennent désormais un item « ESG ». Ces matrices ont été examinées par le Conseil d'administration sous leur forme complétée du critère « ESG ».
- Des objectifs dédiés à la durabilité seront précisés dans les objectifs annuels des collaborateurs, en particulier les formations, la politique UC, les engagements d'investissement durable et la gouvernance.
- Renforcer l'expertise de notre conseil d'administration et des membres de la direction générale notamment par le déploiement de formations complémentaires.

4 : Informations sur la stratégie d'engagement auprès des émetteurs ainsi que sur sa mise en œuvre

a. Périmètre des entreprises / des investissements / des produits financiers concernés par la stratégie d'engagement

Les investissements en actions cotées et obligations étant en majorité délégués à HSBC Asset Management (France) (voir section 1 du rapport), l'actionnariat actif¹ sur ce périmètre d'instruments est réalisé par la société de gestion pour le compte d'HSBC Assurances Vie (France).

Concernant les investissements gérés en direct par HSBC Assurances Vie (France), l'assureur participe aux assemblées générales pour chacun des investissements en immobilier et en actions non cotées, et exerce son droit de vote le cas échéant.

Dans le contexte de la gestion déléguée de plus de 66% de son actif général, HSBC Assurances Vie (France) reprend à son compte la politique d'engagement actionnariale d'HSBC Asset Management (France) qui exerce ses droits de vote en son nom. En résumé, la politique d'engagement d'HSBC Asset Management (France) est définie en quatre étapes :

1) Analyse et recherche

- Analyser d'un point de vue ESG les émetteurs et leur secteur ;
- Identifier les préoccupations potentielles telles que le changement climatique, la gouvernance d'entreprise, le recrutement, la pollution, la gestion des déchets, et les ressources naturelles ...

2) Dialogue avec les entreprises

- Rencontrer les entreprises pour comprendre leurs problématiques sur des sujets liés aux enjeux ESG (le changement climatique, la sécurité des collaborateurs, la gouvernance...)
- Soulever des questions et encourager les actions vertueuses pour l'environnement
- Demander des engagements permettant de répondre aux problématiques identifiées
- Organiser des réunions de suivi avec les membres du conseil d'administration ou des directions générales (suivi des problématiques, des progrès...)

3) Exercice des droits de vote aux assemblées générales pour les titres actions détenus en portefeuille

- Récupérer les recommandations d'ISS² en matière des votes par procuration et/ou présence physique à certaines assemblées générales (les recommandations de vote spécifiques à HSBC Assurances Vie (France) sont validées ou modifiées par les gérants d'HSBC Asset Management (France) avant le vote) ;

4) Intensification des initiatives des sociétés

- Initier un dialogue et une collaboration avec d'autres investisseurs.

Les activités de vote et d'engagement effectuées par HSBC Asset Management (France) ont vocation à protéger et à valoriser les actifs qui leur sont confiés par leurs clients. Ces activités leur permettent de mieux comprendre et d'évaluer les risques et les opportunités ESG au niveau de chaque entreprise, d'encourager les comportements responsables et de promouvoir des standards de gouvernance élevés.

HSBC Asset Management (France) s'engage à voter sur tous les titres détenus dans les portefeuilles HSBC Assurances Vie (France) – à l'exception du mandat taux/ ERISA Opportunités par définition- qui lui sont confiés. Les votes visent à soutenir et à encourager les entreprises à respecter les codes locaux de gouvernance et les principes internationaux de bonne gouvernance, de pratiques sociales et de durabilité en matière environnementale.

¹ Exercer un actionnariat actif signifie que HSBC Asset Management (France) vote par procuration aux assemblées générales des sociétés détenues par HSBC Assurances Vie (France), et ce, par l'intermédiaire de l'institut spécialisé ISS

² Les principes de vote sont soumis à Institutional Shareholder Services, Inc. (ISS), qui après avoir analysé les sociétés détenues en portefeuille élabore des recommandations de vote spécifiques à HSBC Assurances Vie (France)

Les dirigeants d'entreprise sont rencontrés régulièrement dans le cadre du processus de gestion active. Ils sont interrogés sur leur stratégie d'entreprise, leurs résultats, les risques financiers et extra financiers, l'allocation du capital et la gestion des enjeux ESG. Les entreprises dans lesquelles nous investissons sont encouragées également à maintenir un niveau élevé de transparence, en particulier concernant leur gestion des risques ESG et climat.

La politique d'engagement détaillée est en libre accès sur le site internet d'HSBC Asset Management (France) via <https://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investors/about-us/responsible-investing/stewardship>

b. Présentation de la politique de vote

Organisation de l'exercice des droits de vote

- **Instruction et analyse des résolutions**

HSBC Asset Management (France) a mis en place un comité gouvernement d'entreprise chargé de déterminer et de suivre la politique de vote aux assemblées générales. Les gérants et les analystes prennent les décisions de vote sur la base des principes définis par ce comité. Cette équipe est en charge de la mise en œuvre et du processus opérationnel d'exercice des droits de vote aux assemblées générales.

HSBC Asset Management (France) utilise conjointement avec HSBC Asset Management (UK) Ltd les services de « Institutional Shareholder Services » (ISS), un des leaders mondiaux dans la fourniture de prestations en gouvernance d'entreprise et plus particulièrement en administration de droit de vote.

HSBC Asset Management (France) a défini des orientations et des critères de vote qui reprennent notamment les préconisations de l'AFG, de l'OCDE, de l'Afep/Medef et du UK Corporate Governance Code.

Les résolutions de vote non couvertes par ces principes directeurs sont examinées au cas par cas.

- **Périmètre d'exercice des droits de vote**

HSBC Asset Management (France) vote sur les valeurs détenues en portefeuille sur la base de principes de votes globaux, définie par le métier de la gestion d'actifs. Celle-ci s'applique à l'ensemble des marchés dans le monde à l'exception :

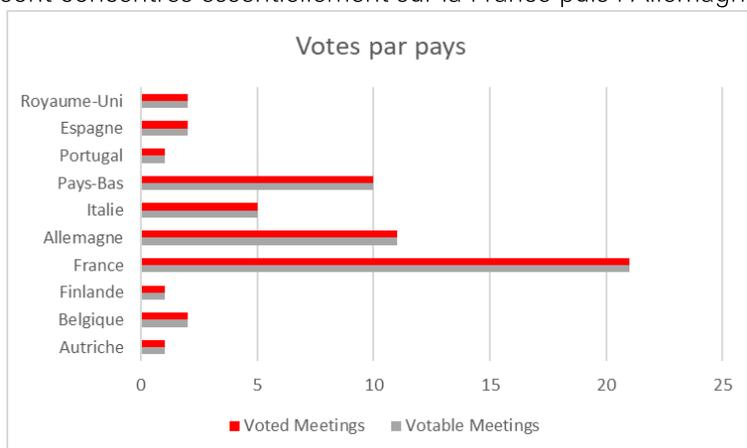
- des marchés où les conditions de vote acceptables ne sont pas réunies,
- des marchés émergents où les règles de la politique globale sont assouplies,
- des valeurs européennes pour lesquelles une politique de vote spécifique est utilisée.

c. Bilan de la politique de vote

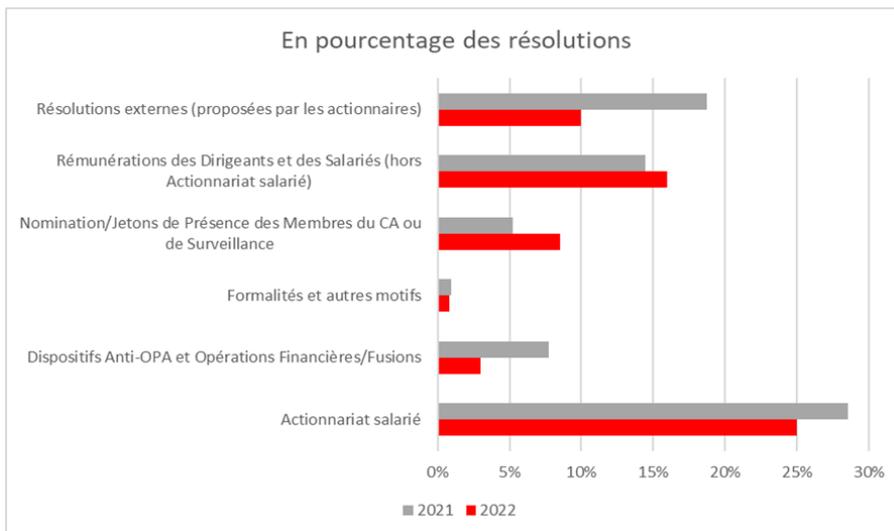
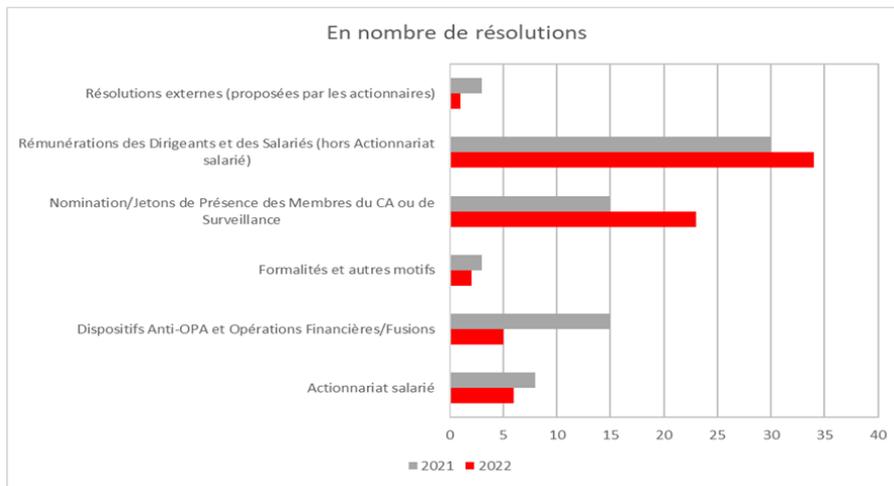
- **Mandat Actions HSBC Assurances Vie (France) sur l'exercice 2022**

HSBC Asset Management (France) a voté pour le compte d'HSBC Assurances Vie (France) sur l'ensemble des 56 assemblées générales (AG) qui se sont déroulées au cours de cette période.

Les votes se sont concentrés essentiellement sur la France puis l'Allemagne.



Au cours de l'année 2022, HSBC Asset Management (France) a analysé 939 résolutions et voté contrairement aux recommandations du management sur 71 résolutions (8% des cas). Les votes d'oppositions aux recommandations des managements sont représentés dans les graphiques ci-dessous par typologie de résolutions.



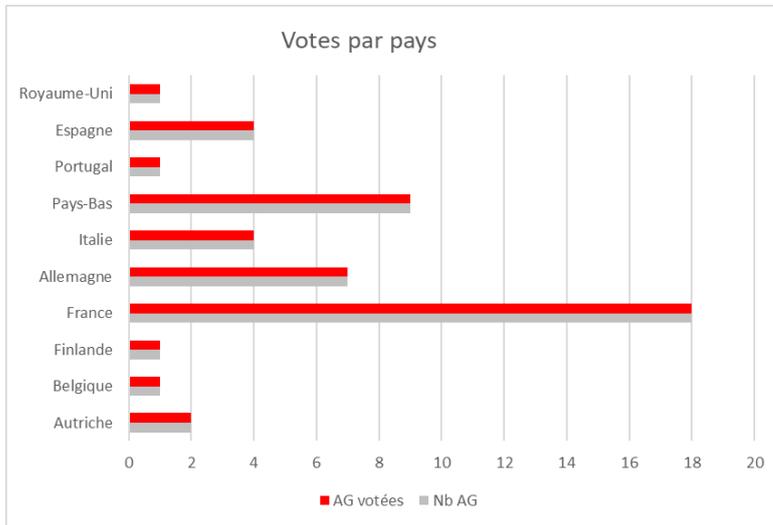
16% des résolutions portant sur la rémunération des dirigeants ont été rejetées. Il s'agissait de résolutions portant sur des propositions de rémunérations aux dirigeants / administrateurs pour lesquelles HSBC Asset Management (France) ne disposait pas d'informations sur les montants des rémunérations ou de résolutions pour lesquelles les critères HSBC d'indépendance du comité de rémunération n'étaient pas satisfaites ou qui proposaient des rémunérations, soit sans cohérence avec les standards en cours dans le pays ou le secteur d'activité, soit sans critère de performance cohérent et quantifiable.

HSBC Asset Management (France) considère que la rémunération doit être fonction du travail effectué et liée à l'évolution de la valeur intrinsèque de la société et de la performance relative du titre. Le gestionnaire a donc voté contre dès lors que ces conditions n'étaient pas remplies.

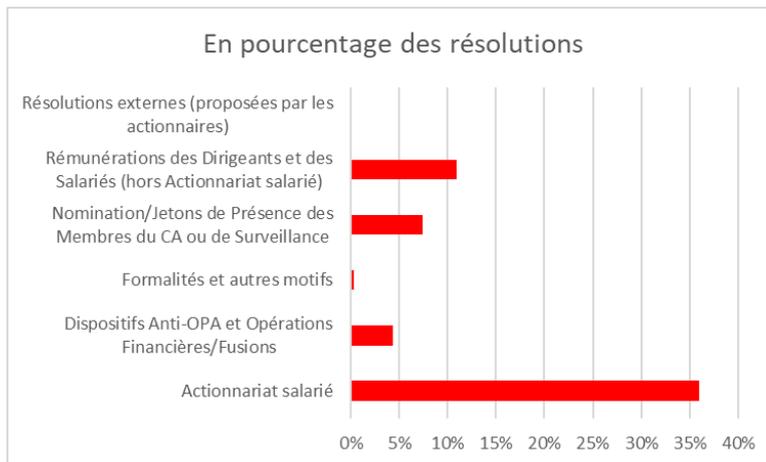
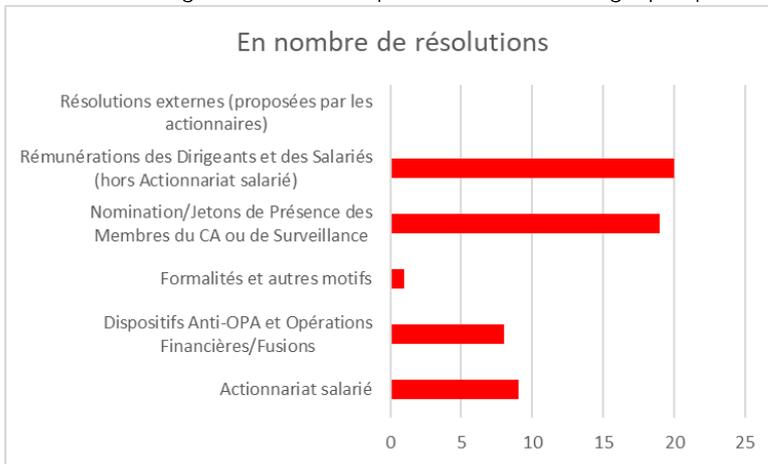
Par ailleurs, concernant les résolutions portant sur la nomination d'administrateurs, 9% de ces résolutions ont été rejetées. Il s'agit de résolutions portant sur la nomination d'administrateurs pour lesquels l'actionnaire ne dispose pas de biographie suffisamment détaillée ou la demande de renouvellement de mandats dont les administrateurs ont insuffisamment assisté aux conseils ou encore sur la nomination d'administrateurs non libre d'intérêt alors que le conseil d'administration et/ou ses comités sont déjà considérés comme insuffisamment indépendants. HSBC Asset Management peut aussi voter contre la nomination d'administrateurs sur des enjeux environnementaux ou sociaux.

- **Fonds ERISA Actions Grandes Valeurs exercice 2022**

Du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, HSBC Global Asset Management (France) a voté pour le compte du mandat Erisa Actions Grandes Valeurs sur l'ensemble des 48 assemblées générales (AG) qui se sont déroulées au cours de cette période.



Au cours de l'année 2022, HSBC Global Asset Management (France) a analysé 954 résolutions et voté contrairement aux recommandations du management sur 57 résolutions (6% des cas). Les votes d'oppositions aux recommandations des managements sont représentés dans les graphiques ci-dessous par typologie de résolutions.



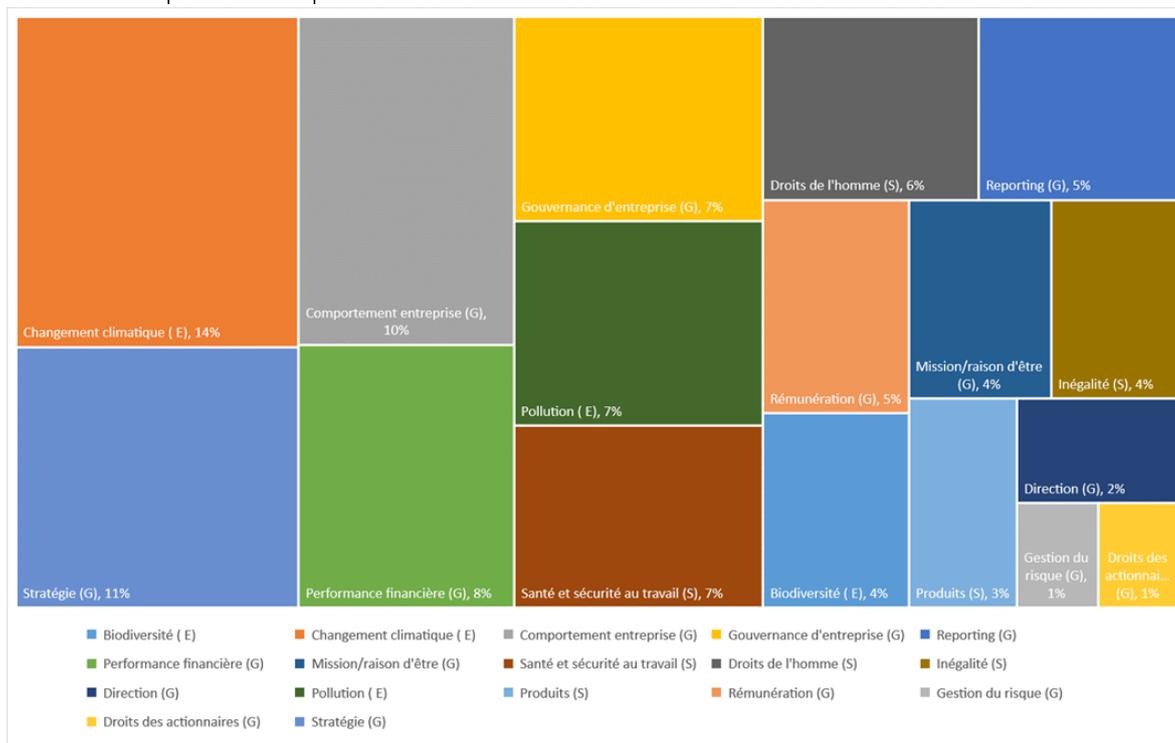
36% des résolutions portant sur l'actionnariat salarié, toutes en France, ont été rejetées. Cela concerne principalement des augmentations de capital dédiées aux salariés. Les principales raisons de rejet en 2022 sont liées au taux de participation des salariés qui dépasserait 5% du capital et à la décote proposée aux salariés qui est supérieure au seuil des 20% de notre politique de vote.

HSBC Asset Management (France) a aussi rejeté au total 11% des résolutions portant sur la rémunération des dirigeants. Par ailleurs, concernant les résolutions portant sur la nomination d'administrateurs, 7% de celles-ci ont été rejetées.

d. Bilan de la stratégie d'engagement

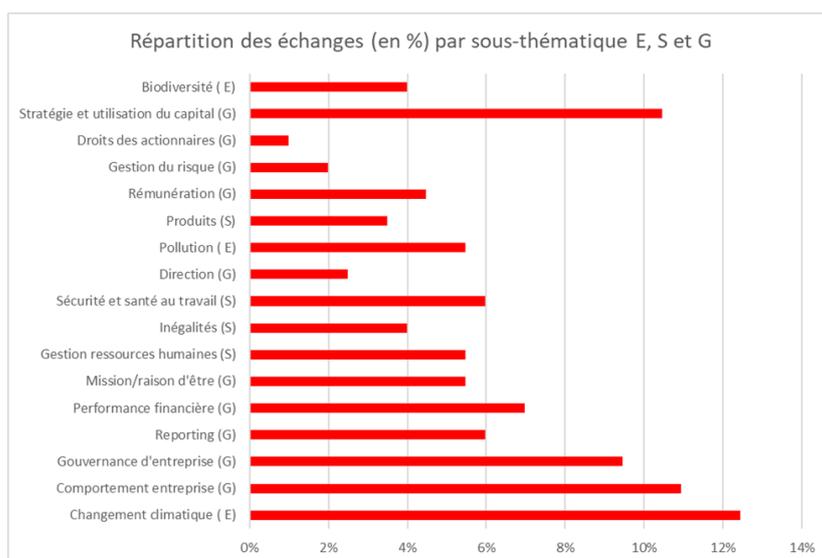
• Mandat Actions HSBC Assurances Vie (France) sur l'exercice 2022

HSBC Asset Management (France) a échangé avec près de 42 entreprises détenues dans le portefeuille HSBC Assurances Vie (France) et a fait 93 meetings dont 74 ont porté sur des thèmes ESG. La répartition de échanges par sous-thématique ESG est présentée ci-dessous :



• Fonds ERISA Actions Grandes Valeurs exercice 2022

HSBC Asset Management (France) a échangé avec près de 32 entreprises détenues dans le portefeuille Actions Grandes Valeurs ont fait 76 meetings dont 59 ont porté sur des thèmes ESG. La répartition de échanges par sous-thématique ESG est présentée ci-dessous.



• Mandat Taux HSBC Assurance Vie et ERISA Opportunités

Les principaux engagements des 174 émetteurs en portefeuille peuvent se résumer ainsi :

- ✓ Mener une évaluation indépendante de la politique et des processus de gestion de la chaîne d'approvisionnement pour encadrer les controverses critiques liées aux choix de fournisseurs externes ;

- ✓ Renforcer les processus de gouvernance et de nomination des dirigeants et d'indépendance de leurs fonctions ;
- ✓ Diversifier les genres ;
- ✓ Publier un bilan annuel des activités à impact climat de l'entreprise en lien avec les accords de Paris ;
- ✓ Définir et communiquer une politique d'investissement responsable ;
- ✓ Être transparent sur la réduction des émissions carbone résultant des activités produites ;
- ✓ Quantifier les reconversions d'emplois nécessaires pour respecter les engagements en faveur de la transition énergétique ;
- ✓ S'aligner aux recommandations des Principes de L'Équateur¹ ;
- ✓ Rejoindre la Net-Zero Banking Alliance (NZBA)² ;
- ✓ Promouvoir un plan d'intéressement à long terme lié aux engagements zéro émission nette de l'entreprise ;
- ✓ Faire progresser l'éthique, la transparence et la qualité en matière de santé et d'accès aux soins ;
- ✓ Rendre compte du respect des droits de l'homme en lien avec les Principes directeurs du Pacte Mondial des Nations unies.

Un dialogue régulier sur les grandes thématiques identifiées dans le plan d'engagement actionnarial et/ ou les plus impactantes au sein d'un secteur d'activité des émetteurs a été conduit tout au long de l'année 2022. Ainsi 128 échanges ont été réalisés avec les sociétés investies sur les thèmes ESG suivants :

Thèmes ESG abordés en 2022	Nombre d'échanges avec les émetteurs
Responsabilité production/ vente produit défectueux (E)	13 - (10%)
Reporting (G)	11- (9%)
Ressources naturelles & eau (E)	2 - (2%)
Changement climatique (E)	31- (24%)
Santé et Sécurité au travail (S)	7- (5%)
Comportement entreprise (G)	25- (20%)
Gestion du capital humain (S)	7- (5%)
Inégalité (S)	1- (1%)
Gouvernance d'entreprise (G)	22- (17%)
Pollution & Déchets (E)	9- (7%)

Ces échanges aident à définir le niveau de matérialité des risques ESG au sein des entreprises investies.

Par ailleurs, dans le respect des exclusions sectorielles et normatives rappelées en Section 1 de ce rapport, des diligences renforcées ont été menées sur 5 titres (0,73% du portefeuille) faisant apparaître soit une exposition aux armes controversées³, soit un score ESG sur le pilier S faible, soit encore une violation du Pacte Mondial des Nations Unies⁴.

Les conclusions de ces analyses ont conduit HSBC Asset Management (France) à maintenir ses investissements sur ces titres et leurs émetteurs tout en organisant une surveillance régulière.

e. Décisions prises en matière de stratégie ESG notamment en matière d'exclusions sectorielles

Les exclusions sectorielles ont été rappelées dans le Section 1 du rapport LEC.

¹ Les Principes de l'Équateur (PE) offrent un cadre de gestion des risques aux institutions financières afin de cerner, d'évaluer et de gérer les risques environnementaux et sociaux lors du financement de projets. Les PE s'appliquent mondialement à tous les secteurs industriels et les produits financiers définis.

² Lancée en 2021, la Net-Zero Banking Alliance (NZBA) rassemble plusieurs acteurs bancaires internationaux, représentant environ 40 % des actifs bancaires mondiaux. La NZBA a pour mission de soutenir ses membres dans l'atteinte de leurs objectifs zéro émission nette compatible avec une hausse maximale de la température de 1,5 °C.

³ HSBC Assurances Vie (France) et HSBC Asset Management (France) excluent des investissements les entreprises impliquées dans la production d'armes controversées ou de leurs composants clés. Les armes controversées incluent les mines antipersonnel, les armes à uranium appauvri et au phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires.

Pour les armes controversées, HSBC Asset Management (France) procède à une diligence renforcée si nécessaire; la décision finale d'exclusion est prise à la conclusion de cette expertise.

⁴ HSBC Asset Management défend les 10 principes du United Nations Global Compact axés entre autres sur les droits de l'homme, les droits des travailleurs, l'action environnementale et la lutte contre la corruption

5. Informations relatives à la Taxinomie Européenne et aux combustibles fossiles

• Alignement à la taxinomie environnementale

Afin d'atteindre les objectifs de l'Union européenne en matière de climat à l'horizon 2030, la Commission européenne ("CE") a mis en place un système de classification dénommé Taxinomie, établissant une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Dans le cadre du Règlement Taxinomie (règlement (UE) 2020/852), une activité économique est considérée comme durable si elle contribue substantiellement à au moins un des six objectifs environnementaux mentionnés dans le règlement et ne cause de préjudice important à aucun des cinq autres tout en s'assurant de respecter les garanties minimales en termes de respect des droits de l'Homme et du travail. La taxinomie verte européenne définit 6 grands objectifs :

- ✓ Atténuation du changement climatique ;
- ✓ Adaptation au changement climatique ;
- ✓ Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines ;
- ✓ Transition vers une économie circulaire ;
- ✓ Contrôle de la pollution ;
- ✓ Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

A ce jour, sur les six objectifs listés à l'article 9 de ce Règlement, 2 sont entrés en vigueur : l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique.

Pour définir les activités économiques qui seront considérées comme durables sur le plan environnemental, il faut appliquer deux filtres.

- La première étape d'une analyse d'alignement repose sur une analyse d'éligibilité. L'éligibilité à la Taxinomie indique que l'activité est incluse dans la liste des activités figurant dans les actes délégués du règlement Taxinomie.

- Ensuite, une analyse d'alignement est effectuée et consiste à évaluer dans quelles mesures les activités éligibles contribuent substantiellement à au moins un des six objectifs environnementaux (respect de critères techniques spécifiques) sans porter atteinte aux cinq autres objectifs tout en respectant des minimas sociaux.

• Approche méthodologique

L'exercice de détermination de l'alignement à la Taxinomie est particulièrement complexe car les émetteurs ne commenceront à reporter sur ces données qu'à l'horizon 2023-2024. Ceci a pour conséquence que les sociétés de gestion s'appuient le plus souvent sur des données estimées modélisées provenant des fournisseurs de données qu'elles utilisent.

Dans ce contexte HSBC Assurances Vie (France) a choisi dans un premier temps de ne reporter que sur les activités éligibles.

La société de gestion s'appuie notamment sur la méthodologie de S&P Trucost pour extraire les données d'éligibilité. La méthodologie complète est fournie ci-après : [https://www.marketplace.spglobal.com/en/datasets/s-p-global-eu-taxonomy-data-\(193\)](https://www.marketplace.spglobal.com/en/datasets/s-p-global-eu-taxonomy-data-(193)).

Il s'agit d'identifier les valeurs des principales incidences négatives¹ (PAI) intégrées aux processus d'investissements et au suivi des entreprises en portefeuille. Les PAI constituent une déclinaison pratique du principe "Do No Significant

¹ PAI : Les incidences négatives en matière de durabilité correspondent aux impacts négatifs des décisions d'investissement d'un point de vue environnemental, social ou de bonne gouvernance. Les PAI (Principal Adverse Impacts, appelées principales incidences négatives en français), constituent un ensemble d'indicateurs. Il y a 16 indicateurs obligatoires au total : 14 sont applicables aux entreprises, dont 2 spécifiques aux actifs souverains et supranationaux et 2 derniers sont spécifiques aux actifs immobiliers. En plus de ces indicateurs obligatoires, les acteurs du marché doivent opter pour deux indicateurs facultatifs.

Harm" (DNSH)¹. Elles visent à éviter les effets négatifs significatifs sur les objectifs environnementaux de la Taxinomie, comme ceux des investissements durables de la réglementation SFDR.

La liste des PAI sur les facteurs de durabilité est la suivante :

SFDR (PAI)		
PILIER ENVIRONNEMENTAL	Émissions de gaz à effet de serre	1. Émission de Gaz à effet de Serre 2. Empreinte carbone 3. Intensité des émissions de gaz à effet de serre 4. Exposition à des sociétés opérant dans le secteur des combustibles fossiles 5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable 6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique
	Biodiversité	7. Biodiversité : activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité
	Eau	8. Rejets dans l'eau
	Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs
PILIER SOCIAL, DROITS DE L'HOMME ET CORRUPTION		10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de développement Economiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales 11. Absence de processus et de mécanismes de conformité pour surveiller le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales 12. Ecart de rémunération entre les sexes 13. Diversité des genres au conseil d'administration 14. Exposition des armes controversées (mines antipersonnel ; armes à sous-munitions. Armes chimique et armes biologiques)
EMETTEURS SOUVERAINS ET SUPRA-NATIONAUX		15. Intensité de GES des pays d'investissement 16. Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires)
IMMOBILIER		17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers 18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique

Pour l'incidence principale négative « Exposition à des sociétés opérant dans le secteur des combustibles fossiles » (PAI 4) la méthodologie utilisée est celle de Sustainalytics.

Pour cette PAI, la sélection de points de données fournis par Sustainalytics couvre l'éventail complet des implications des entreprises dans les combustibles fossiles déterminées sur la base de leur analyse des revenus. Ces données sont prises telles que rapportées par la société. Cette PAI ne prend en compte que les entreprises ayant une implication significative dans le secteur des combustibles fossiles, c'est-à-dire plus de 10 % de revenus générés par les combustibles fossiles. Ce seuil correspond au critère de la politique d'investissement de HSBC Assurances Vie (France). Sustainalytics n'utilise pas de modèles d'estimation pour couvrir ce PAI.

- **Principaux résultats sur les portefeuilles HSBC Assurances Vie France en gestion déléguée à HSBC Asset Management France²**

Les indicateurs/données chiffrées sont transmis/transmises sur la base d'une méthodologie appliquée à fin décembre 2022 ; cette méthodologie étant susceptible d'évoluer en 2023, elle pourrait conduire à des écarts de résultats. La période de référence des Principales incidences négatives a commencé le 1er janvier 2022 et aucune comparaison historique n'est disponible pour l'exercice en cours (du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022).

Dans les tableaux ci-dessous « éligibilité » désigne le taux des investissements correspondant aux indicateurs des Principales incidences négatives en question et « couverture » le taux des investissements pour lesquelles des données sous-jacentes pertinentes ont été obtenues ou estimées.

¹ Le principe DNSH (do no significant harm, ou « absence de préjudice important ») est au cœur de la stratégie de développement durable de l'Union Européenne. Intégré au règlement taxinomie de l'UE, ce principe impose aux acteurs économiques de ne causer aucun préjudice aux 6 objectifs environnementaux qui déterminent la durabilité d'une activité : l'atténuation du changement climatique ; l'adaptation au changement climatique ; l'utilisation durable des ressources marines ; l'économie circulaire ; la prévention/réduction de la pollution ; la protection/restauration de la biodiversité et des écosystèmes. En France ce principe s'inscrit dans le cadre du projet « France 2030 » consacrée à la finance durable et à la décarbonation de l'économie

² Mise à jour au 28/07/2023 à la suite d'une erreur de données et de méthodologie sur les PAI dans la version publiée le 30/06/2023

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	portefeuille considéré	Valeur de l'indicateur	Couverture	Eligibilité	Commentaires	PAI
--	------------------------	------------------------	------------	-------------	--------------	-----

Indicateurs applicables aux investissements dans des entreprises et émetteurs privés

Emissions de gaz à effet de serre	Emission de Gaz à effet de serre - Scope 1	Actif General	166 267	42%	63%	En tonnes d'équivalents CO ² - valeur en absolu - source S&P Trucost	1						
		PERin	2 047	57%	57%		1						
	Emission de Gaz à effet de serre - Scope2	Actif General	46 489	42%	63%		en tonnes d'équivalents CO ² par millions de € investis - source S&P Trucost	2					
		PERin	414	57%	57%			2					
	Emission de Gaz à effet de serre - Scope 3	Actif General	246 925	42%	63%			en tonnes d'équivalents CO ² par millions de € de chiffre d'affaire -source S&P Trucost	3				
		PERin	4 422	57%	57%				3				
	Emission de Gaz à effet de serre - Scope 1, 2 et 3	Actif General	459 690	42%	63%				en % des investissements - source Sustainalytics	4			
		PERin	6 879	57%	84%					4			
	Empreinte Carbone - Scope 1 et 2	Actif General	23	42%	63%					en % - part des investissements - source Bloomberg	4.2		
		PERin	23	57%	84%						4.2		
	Empreinte Carbone - Scope 1, 2 et 3	Actif General	51	42%	63%						en % - part des investissements - source Bloomberg	5a	
		PERin	65	57%	84%							5a	
	Intensité de gaz a effet de serre des sociétés financées - Scope 1 et 2	Actif General	93	50%	63%							en % - part des investissements - source Bloomberg	5b
		PERin	57	66%	84%								5b
Intensité de gaz a effet de serre des sociétés financées - Scope 1, 2 et 3	Actif General	204	48%	63%	en % des investissements - source Iceberg Datalab	7							
	PERin	183	64%	84%		7							
Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Actif General	5,4%	48%	63%		en millier de tonne par million d'€ investi (exprimée en moyenne pondérée) - source Bloomberg	8						
	PERin	6,8%	61%	84%			8						
Exposition à des sociétés n'ayant pas établi d'initiatives de réduction d'émission carbone visant à s'aligner avec les Accords de Paris (PAI additionnelle)	Actif General	41%	42%	63%									
	PERin	53%	54%	84%									
Part de consommation d'énergie issues de sources non renouvelables des sociétés financées	Actif General	53%	15%	63%									
	PERin	53%	19%	84%									
Part de production d'énergie issues de sources non renouvelables des sociétés financées	Actif General	80%	2%	63%									
	PERin	0%	0%	84%									
Biodiversité	Actif General	2,0%	35%	63%									
	PERin	0,8%	47%	84%									
Eau	Actif General	0,0	1,6%	63%									
	PERin	0,0	2,0%	84%									

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	portefeuille considéré	Valeur de l'indicateur	Couverture	Eligibilité	Commentaires	PAI
--	------------------------	------------------------	------------	-------------	--------------	-----

Indicateurs applicables aux investissements dans des entreprises et émetteurs privés

Déchets	Production de déchet dangereux et/ou radioactifs	Actif General	28,18	16%	63%	en tonne de déchets produites par million d'€ investi - source Bloomberg	9
		PERin	7,05	20%	84%		
Pilier Social et Ressources Humaines	Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies (PMNU)et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Actif General	0,33%	57%	63%	en % des investissements - source Sustainalytics	10
		PERin	0,47%	72%	84%		
	Absence de processus et de mécanismes de conformité dans le cadre du contrôle du respect des principes du PMNU	Actif General	0,25%	26%	63%	en % des investissements - source MSCI	11
		PERin	0,71%	38%	84%		
	Ecart de rémunération entre hommes et femmes non ajusté	Actif General	14,0%	2%	63%	Écart salarial moyen non ajusté entre les hommes et les femmes, soit donc la différence entre les revenus moyens des hommes et des femmes quels que soient leur statut dans l'entreprise - source Bloomberg	12
		PERin	18,5%	4%	84%		
Mixité au sein des organes de gouvernance des entreprises financées	Actif General	38,97%	60%	63%	Ratio moyen femmes/hommes dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres - Source Bloomberg	13	
	PERin	38,74%	80%	84%			
Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Actif General	0,00%	63%	63%	en % des investissements - Source ISS ESG	14	
	PERin	0,00%	84%	84%			

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	portefeuille considéré	Valeur de l'indicateur	Couverture	Eligibilité	Commentaires	PAI
--	------------------------	------------------------	------------	-------------	--------------	-----

Indicateurs applicables aux investissements dans des les emetteurs souverains et supranationaux

Emissions de gaz à effet de serre	Intensité de gaz a effet de serre des emetteurs souverains ou supranationaux	Actif General	130	14%	23%	en kilotonnes d'équivalents CO ² par millions d'€ de Produit National Brut - Source S&P Trucost	15
		PERin	138	25%	29%		
Social	Proportion de Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Actif General	0%	17%	28%	en % - part des investissements - Source Sustainalytics	16
		PERin	0%	23%	27%		

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	portefeuille considéré	Valeur de l'indicateur	Couverture	Eligibilité	Commentaires	PAI
--	------------------------	------------------------	------------	-------------	--------------	-----

Indicateurs applicables aux investissements immobiliers

Combustibles fossiles	Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Actif General	0%	4,7%	6,1%	en % - part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	17
		PERin	0%	0%	0%		

Axes d'améliorations

- Renforcer l'analyse des PAI et les promouvoir dans les stratégies d'engagement
- Prendre en compte les PAI dans les trajectoires d'alignement et les politiques d'exclusion
- Etendre l'analyse des PAI aux Unités de compte article 8 et 9 proposées dans les contrats d'assurance épargne et retraite

6 : Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris

• **Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat**

Les Accords de Paris signés en 2015 lors de la 21^e Conférence des Parties (COP21) formalisent l'engagement de 196 pays à effectuer une transition vers une économie bas carbone, et à limiter l'augmentation moyenne de la température mondiale à moins de 2 degrés Celsius (°C) à horizon 2050 par rapport aux niveaux préindustriels, en poursuivant leurs efforts pour limiter cette augmentation à 1,5°C.

Les engagements pris lors de la COP26 marquent une étape majeure dans la marche vers la neutralité carbone, avec des implications importantes pour les marchés financiers et les investisseurs du monde entier.

Le Groupe HSBC soutient l'Accord de Paris et a annoncé, en octobre 2020, de nouveaux engagements pour lutter contre la crise climatique et environnementale. En particulier :

- ✓ Réduire ses émissions financées – les émissions induites de ses portefeuilles de financement – afin d'être aligné à une trajectoire de neutralité carbone à horizon 2050
- ✓ Atteindre la neutralité carbone pour ses opérations, incluant la chaîne d'approvisionnement, d'ici à 2030
- ✓ Accompagner ses clients dans la transition vers un modèle durable en dédiant entre 750 et 1 000 milliards EUROS de financements et d'investissements au cours des 10 prochaines années
- ✓ Devenir l'un des principaux gestionnaires de capital naturel au monde

De plus amples informations sur les progrès des engagements pris sont disponibles sur <https://www.hsbc.com/who-we-are/our-climate-strategy>.

Dans ses publications, le Groupe HSBC suit les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures ("TCFD") depuis leur publication en 2017, et est membre du Partnership for Carbon Accounting Financials ("PCAF"), un partenariat mondial d'institutions financières qui travaillent ensemble dans l'objectif de développer et de mettre en œuvre une approche harmonisée pour évaluer et déclarer les émissions de gaz à effet de serre ("GES") associées à leurs prêts et investissements.

En tant que filiale du Groupe HSBC, la compagnie assurance s'intègre à cette politique.

Elle bénéficie aussi des engagements pris par sa société de gestion principale à qui elle confie la gestion de 68% de son actif général. Dans ce cadre on peut noter qu'en juillet 2021, HSBC Asset Management a rejoint l'initiative Net Zero Asset Managers (NZAM)¹.

À ce titre, un engagement a été pris d'atteindre la neutralité carbone pour l'ensemble des actifs gérés par HSBC Asset Management d'ici 2050 au plus tard, en définissant une stratégie climat alignée sur les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'Accord de Paris.

• **Objectifs quantitatifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre**

La politique de sortie progressive du charbon thermique du Groupe HSBC a été révisée en 2022, conformément à son engagement de revoir chaque année sa politique et ses objectifs en tenant compte de l'évolution de la science et des orientations reconnues au niveau international.

Les scénarios utilisés par le Groupe dans son analyse des émissions émises s'appuient sur des hypothèses concernant le budget carbone disponible et les mesures à prendre pour mener la transition mondiale vers une hausse limitée à

¹ L'initiative NZAM a été créée afin d'accélérer les efforts déployés par les investisseurs en direction de l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre. Elle rassemble des sociétés de gestion d'actifs souhaitant se fixer un objectif de zéro émission nette en 2050 au plus tard parmi tous leurs investissements, et leur prête assistance dans cette démarche. Cet engagement exige des gestionnaires d'actifs qu'ils déterminent des objectifs précis dans les 12 mois après leur adhésion.

1,5°C. Les hypothèses portent notamment sur le développement et/ou l'adoption de technologies, l'évolution du mix énergétique, le retrait d'actifs, les changements de comportement et la mise en place de leviers politiques.

En parallèle HSBC Asset management, pour la gestion d'actifs d'HSBC, a annoncé en 2022 son ambition de réduire les émissions carbone de scope 1 et 2 de 58 % d'ici 2030 pour 38% de ses actifs sous gestion gérés à travers le monde. Pour la compagnie assurance, les actifs concernés par cet objectif intermédiaire sont les actions cotées et les obligations d'entreprises, dont les données et les méthodologies en matière de décarbonation sont les plus fiables. Ce périmètre couvre les investissements réalisés sur les marchés développés et émergents.

• **Méthodologie interne déployée**

Pour les supports en euros, HSBC Assurances Vie (France) a recours au calcul des émissions carbone permettant de suivre l'incidence des encours gérés en matière d'émissions de gaz à effet de serre. Cette mesure est mise à jour annuellement.

Les émissions de carbone liées aux investissements sont calculées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, en distinguant les produits émis par des entreprises et ceux émis par des Etats, et sont représentées par l'indicateur d'intensité carbone.

L'intensité carbone d'un émetteur correspond à ses émissions de carbone divisées par son chiffre d'affaires dans le cas d'une entreprise, ou à son Produit National Brut (PNB) dans le cas d'un État.

À noter qu'au niveau d'un pays, l'intensité carbone peut être calculée avec ou sans prise en compte des émissions et absorptions de CO2 par l'Utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF ou LULUCF en anglais).

Cet indicateur permet de mesurer l'exposition du portefeuille aux entreprises les plus intensives en carbone (la mesure utilisée est donc le « tonnes équivalent de CO2 par M euros de chiffres d'affaires ») et d'évaluer le potentiel d'adaptation du modèle économique de ces émetteurs à une trajectoire net zéro.

Une intensité carbone moyenne est calculée au niveau de l'ensemble des investissements, en pondérant les intensités carbonées des émetteurs par leur poids dans le portefeuille d'investissements.

La mesure de l'intensité carbone se base sur les émissions de carbone publiées par S&P Trucost.

Pour chaque fonds et mandat de l'actif général et du contrat PERin, l'intensité carbone est calculée à partir de données fournies par S&P Trucost au niveau de chaque émetteur, en retenant plusieurs niveaux, appelés « scopes ».

En effet, le GreenHouse Gas (GHG) Protocol, standard international de mesure des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), permet de quantifier les émissions de GES directes et indirectes d'une entreprise et de sa chaîne d'approvisionnement sur trois périmètres :

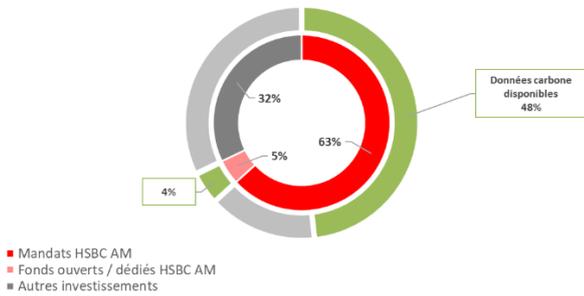
- Scope 1 : Les émissions opérationnelles directes générées par l'activité économique d'une société
- Scope 2 : Les émissions indirectes induites par la consommation d'énergie, production d'électricité, de chaleur ou de vapeur, importée ou achetée pour l'activité de production de l'entreprise
- Scope 3 : Les émissions indirectes qui concernent toute la chaîne de valeur, notamment en amont et en aval de l'activité de l'entreprise, par exemple liées à l'approvisionnement, l'extraction de matières premières, le transport, ...

Bien que les données de Scope 3 existent, il a été choisi de ne pas les prendre actuellement en compte dans le pilotage de l'intensité ou de l'empreinte carbone des portefeuilles pour les calculs au niveau d'HSBC Assurances Vie (France) au 31 décembre 2022. En effet, ces données sont encore mal maîtrisées et posent des difficultés en termes de cohérence des informations, de comptage multiple et d'exhaustivité des données. De plus, une proportion significative des données scope 3 est estimée et non reportée par les entreprises elle-même.

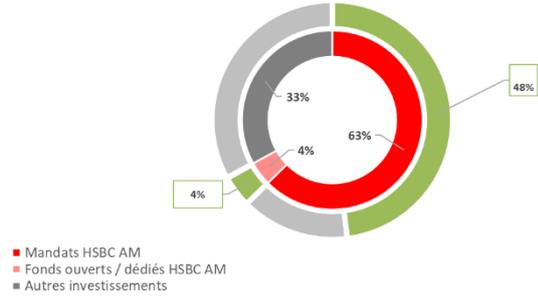
Une intensité carbone est ainsi agrégée au niveau de chaque support du fonds en euros en considérant, pour chaque titre en position, l'empreinte carbone liée aux émissions de niveau 1 et 2 de l'entreprise pondérée par son poids dans le portefeuille.

- **Intensité carbone des supports en euros au 31 décembre 2022 : mandats et fonds HSBC Asset Management (France)**

Répartition du fonds en euros au 31/12/2022 et disponibilité des données carbone



Répartition du fonds PERin au 31/12/2022 et disponibilité des données carbone



Au 31 décembre 2022, l'intensité carbone du fonds en euros est calculée sur les fonds et mandats gérés par HSBC Asset Management (France) pour le compte d'HSBC Assurances Vie (France), hors gestion alternatives¹, soit environ 67,8% des encours des fonds euros à fin 2022 (actif général et canton fonds euros du contrat PERin).

- ➔ Sur ce périmètre, la couverture par les fournisseurs de données en termes d'intensité carbone permet de tenir compte de près de 78% des encours pour le calcul de l'intensité carbone donnée ci-dessous, à la fois pour les émetteurs souverains et les entreprises.
- ➔ La couverture des supports en euros en données carbone s'établit à 53% des encours au 31/12/2022 (hors unités de compte).

Le détail de la couverture en données carbone par fonds et par type d'investissement est donné dans les graphiques ci-dessous.

Pour les calculs d'intensité carbone et d'empreinte carbone donnés ci-après, seuls les mandats et fonds HSBC Asset Management (France) ont été pris en compte. Les autres investissements (comprenant notamment l'immobilier, les actions non cotées, les titres obligataires structurés – pour lesquels les données carbonées ne sont pas encore disponibles) ont donc été exclus.

La couverture, c'est-à-dire la proportion des encours pour lesquels la donnée carbone est disponible, atteint :

1. 78% pour les entreprises en position au sein de l'actif général ainsi que le canton fonds euros PERin
2. 90% pour les émetteurs souverains² et supranationaux³ au sein de l'actif général / 99% au sein du canton fonds euros PERin

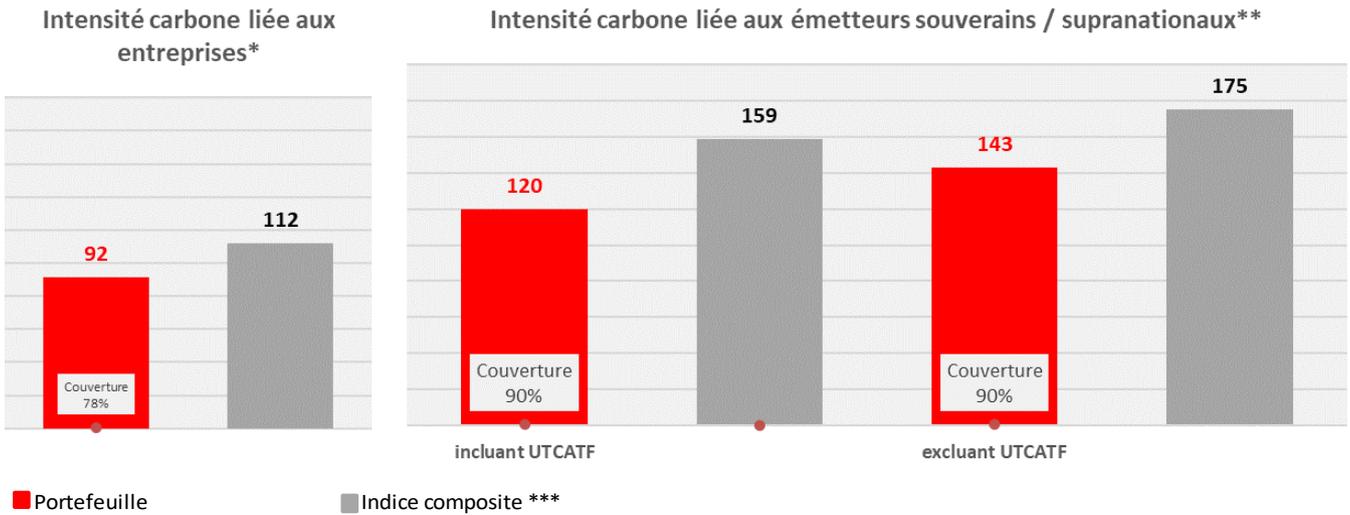
Les intensités carbone données ci-dessous pour l'actif général et le canton fonds euros du contrat PERin ainsi que celles de leur indice composite, tiennent compte des émissions de niveau 1 et 2 et sont calculées en tonnes de CO2 par million de euros de chiffre d'affaires de la société ou de produit national brut du pays, sur la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

¹ Du fait du recours important aux produits dérivés, peu de données ESG sont disponibles pour les supports de gestion alternative

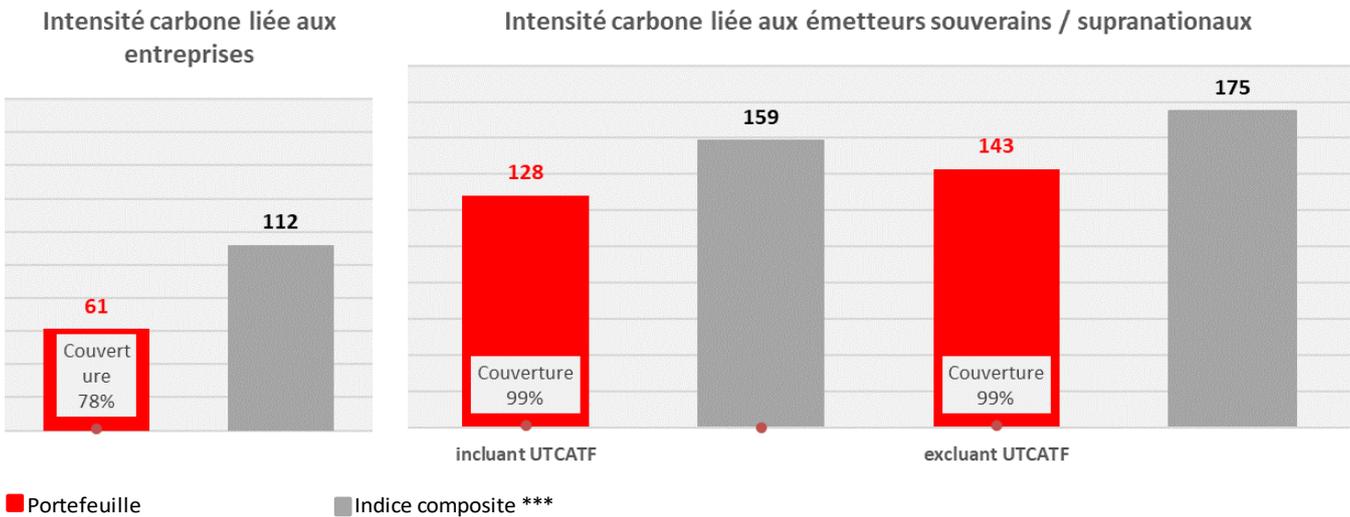
² Les titres souverains sont des titres émis par un Etat ou une Banque Centrale.

³ Les titres supranationaux sont des titres émis par des structures administratives qui dépassent les limites des Etats et englobent ainsi plusieurs Etats.

✓ **Actif général :**



✓ **Fonds Euros PERin :**



* L'intensité carbone liée aux entreprises représente l'intensité carbone des émetteurs privés en portefeuille. Elle est exprimée en tonnes de CO² par million de EUROS de chiffre d'affaires.
 ** L'intensité carbone liée aux émetteurs souverains / supranationaux représente l'intensité carbone des émetteurs publics ou assimilés en portefeuille, en tenant compte ou non de l'Utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF). Elle est exprimée en tonnes de CO² par million de EUROS de Produit Nationale Brut (PNB).
 *** L'indice composite est une composition des indices de référence respectifs des différents sous portefeuilles composant le portefeuille global, pondérée par les poids respectifs des dits sous portefeuilles dans le portefeuille global.

Les intensités carbonées agrégées au niveau de l'actif général et du PERin sont moins élevées comparées à leur indice composite et ce aussi bien pour les intensités carbonées liées aux entreprises (-18% pour l'Actif Général et -45% pour le PERin) que pour celles liées aux émetteurs souverains/supranationaux (incluant ou excluant UTCATF, respectivement -25% et -18% pour l'Actif Général et -19.2% et -18.6% pour le PERin). Ceci témoigne de l'attention portée au niveau de la gestion du portefeuille quant à la limitation des émissions en termes de gaz à effet de serre conformément aux objectifs fixés liés aux indices de références.

À noter également que les niveaux de couverture des titres sont de 78% pour les entreprises et de 90% (99% pour le PERin) pour les émetteurs souverains/supranationaux.

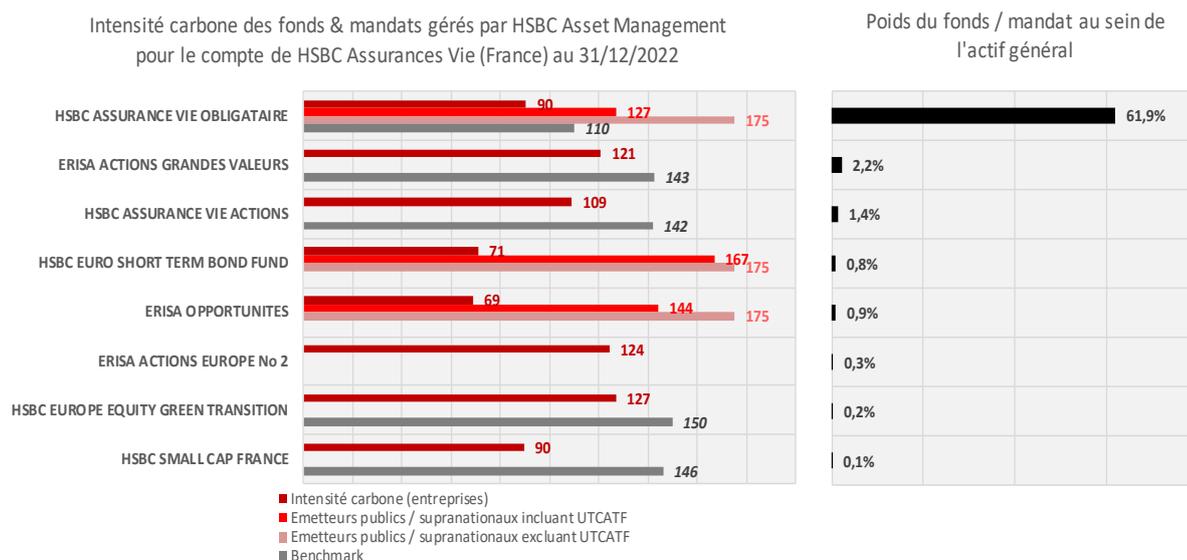
Enfin, cette métrique a évolué favorablement entre 2021 et 2022, en effet l'intensité carbone liée aux entreprises du portefeuille Actif Général a évolué de 107 à 92 (tonnes de CO² par million de euros de chiffre d'affaires), soit une baisse de -14%. Celle du PERin a évolué de 85 à 61 soit une baisse de -28%. L'intensité carbone liée aux émetteurs

souverains/supranationaux incluant UTCATF a, quant à elle, évoluée pour l'Actif General de 122 à 120 (tonnes de CO² par million de euros de Produit Nationale Brut (PNB)) en baisse de -2% et pour le PERin de 149 à 128 en baisse de -14%. Celle excluant UTCATF pour l'Actif General a évolué de 146 à 143 en baisse de -2% et pour le PERin de 162 à 143 en baisse de -12%.

Cette baisse s'explique par deux principales raisons :

- Une évolution de la méthodologie pour la prise en compte de l'intensité carbone pour les titres émis sous format Green Bond. En effet depuis 2022, pour les titres émis sous ce format pour lesquels une étude spécifique de vérification des utilisations des avoirs validée lors d'un comité interne ESG d'HSBC Asset Management a permis de confirmer leur adéquation avec les *Green Bond Principles* de l'ICMA, l'intensité carbone a été passée à zéro. Pour les anciens titres en portefeuille existants qui n'ont pas bénéficié de ce nouveau process d'analyse, l'intensité carbone a été laissée au niveau de celui de l'émetteur (sans prise en compte de la qualité « Green » du titre).
- Une évolution à la baisse des intensités carbone des indices de référence entre 2022 et 2021 indiquant un mouvement général de baisse en moyenne des intensités carbone en relatif du chiffre d'affaires /PNB des acteurs de marché considérés.

L'intensité carbone est également disponible au niveau des fonds / mandats gérés par HSBC Asset Management (France) dans lesquels HSBC Assurances Vie (France) est investi. Cette analyse, relative aux fonds de l'actif général, met en évidence une intensité carbone plus faible que le rapport à leurs indices de références (lorsqu'ils sont disponibles).



Provenance des données d'émissions de carbone pour les entreprises en position dans le fonds en euros au 31 décembre 2022 (pour les investissements dont les données carbone sont publiées par le fournisseur de données)

		Actif Général	Fonds PERin
Données publiées par les entreprises (dans le cadre du Carbon Disclosure Project¹)		19,2%	21,1%
Données estimées	Partiellement	60,4%	59,9%
	Totalement	20,4%	19,0%

Provenance des données d'émissions carbonées

Dans le cadre du Carbon Disclosure Project, les entreprises sont invitées à publier leurs émissions en carbone. Les données d'émissions de carbone fournies par S&P Trucost sont directement issues de la publication des entreprises lorsqu'elles sont disponibles.

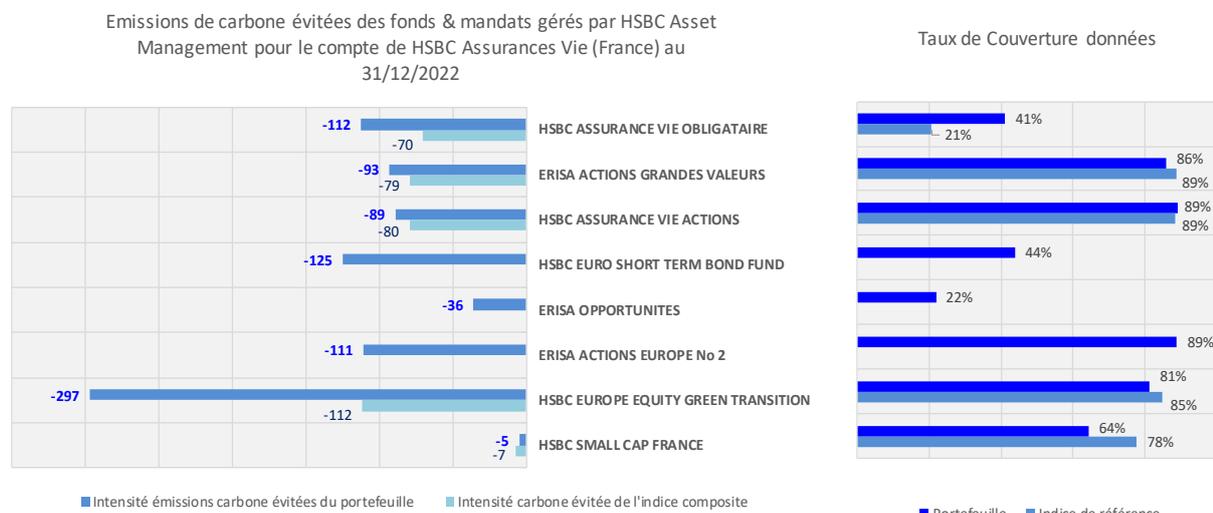
Dans le cas contraire, S&P Trucost estime les émissions carbonées des entreprises en se basant sur d'autres indicateurs publiés par les entreprises (dans le cadre du Carbon Disclosure Project, dans les rapports annuels, etc), sur les données de l'année précédente, sur les émissions du pays, etc. Il s'agit alors d'une estimation dite « partielle ». Lorsque S&P Trucost ne dispose d'aucun élément pour produire une estimation, une estimation dite « totale », en utilisant une valeur par défaut, est appliquée.

- Mesure des émissions Carbone évitées au 31 12 2022**

La prise en compte de la capacité des entreprises à contribuer à la transition climatique peut être également mesurée par le calcul d'émission de carbone évitées qui peut être complémentaire à l'analyse des intensités carbonées. HSBC Assurances Vie (France) via sa société de gestion se base sur la méthodologie du fournisseur Carbon4 Finance¹. Les économies d'émissions correspondent à la somme des émissions réduites et évitées.

Les "émissions évitées" par une organisation concernent les réductions d'émissions réalisées par ses activités, produits et/ou services, lorsque ces réductions se réalisent en dehors de son périmètre d'activité. Elles sont évaluées au regard d'un scénario de référence (source ADEME).

Le graphique ci-dessous illustre les émissions de carbone évitées sur les principaux mandats et fonds qui représentent 68% de l'actif général.



¹ Carbon4 Finance suit quelques 15 000 émetteurs dans le monde et fournit notamment des données qui permettent de mesurer les « émissions de gaz à effet de serre économisées » grâce à une analyse plus poussée de la trajectoire climat des entreprises.

A titre d'exemple :

HSBC Europe Equity Green Transition

- ✓ Le fonds HSBC Europe Equity Green Transition investit dans des secteurs présentant une empreinte carbone forte (industries, matériaux, biens de consommation de base), en privilégiant des entreprises avec une intensité carbone en moyenne 20% inférieure à celle de leur secteur.
- ✓ L'objectif de ce fonds est ainsi d'avoir des émissions de carbone évitées supérieures à celles de son indice de référence. Il conserve néanmoins une empreinte carbone assez élevée par rapport aux autres fonds en portefeuille, du fait de son allocation sectorielle.
- ✓ A fin 2022, l'intensité de carbone évitée du fonds ressort à -297 tco² évité par millions investis contre -112 pour son indice de référence avec un taux de couverture de 81% pour le fonds et 85% pour l'indice.

• Mesure de l'augmentation de la température implicite du portefeuille au 31 12 2022

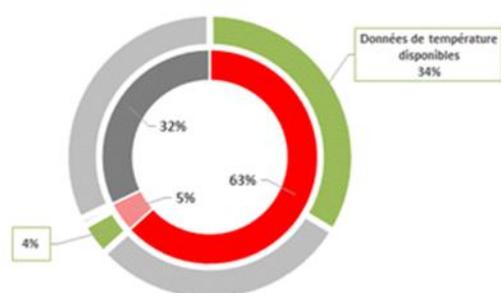
En complément des deux mesures d'intensité carbone, HSBC Assurances Vie (France) s'est doté d'une troisième mesure pour suivre les émissions de gaz à effet de serre, des supports en euros : la mesure d'augmentation de température implicite du portefeuille à horizon 2050.

L'objectif de cette mesure est de positionner le portefeuille sur une trajectoire d'augmentation de température à horizon 2050. Il s'agit d'estimer quelle serait l'augmentation de température anticipée à horizon 2050 à l'échelle planétaire, si le portefeuille était représentatif de l'ensemble de l'économie. Cette mesure permet de valider l'alignement d'un portefeuille à l'Accord de Paris en matière de Climat et de mettre en œuvre une stratégie de diminution de l'intensité carbone le cas échéant.

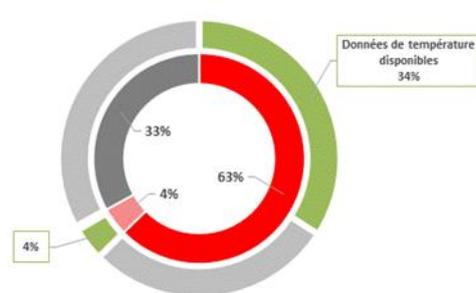
La méthodologie de calcul de l'augmentation implicite de la température retenue par HSBC Asset Management (France) et s'appliquant aux encours gérés par la société de gestion pour le compte de HSBC Assurances Vie (France) s'appuie sur des données fournies par S&P Trucost. Ces données sont issues de deux modèles¹, mis en avant par l'initiative Science Based Target², en fonction du secteur d'activité de l'entreprise et de son degré d'émission de gaz à effet de serre.

Ces données sont ensuite agrégées à l'échelle du portefeuille d'investissements gérés par HSBC Assurances Vie (France). La disponibilité des données reste encore insuffisante au 31/12/2022. C'est pourquoi, la mesure d'augmentation de température implicite est uniquement indicative et ne permet pas à ce jour d'établir des objectifs précis intermédiaires en termes de trajectoire de température pour le portefeuille.

Répartition du fonds euros Actif général et disponibilité des données de température 31/12/2022



Répartition du canton fonds euros PERin et disponibilité des données de température 31/12/2022



■ Mandats HSBC AM
■ Fonds ouverts / dédiés HSBC AM
■ Autres investissements

¹Le modèle privilégié est le modèle GEVA (Green House Gaz Emissions per Unit of Value Added ou Emission de gaz à effet de serre par unité de valeur ajoutée), il couvre tous les secteurs d'activité, s'applique aux entreprises faiblement émettrices de carbone. L'objectif de cette approche est de définir, pour les entreprises, des objectifs de réduction alignés sur un scénario d'émissions de gaz à effet de serre par unité de PIB national ou mondial de référence. De nombreuses données économiques sont donc nécessaires, afin de pouvoir estimer l'intensité carbone de l'entreprise relativement à sa valeur ajoutée. Cette approche donne lieu, in fine, à une contraction des émissions par unité de valeur ajoutée (contraction des émissions en intensité).

Le modèle SDA (Sectorial Decarbonization Approach, ou approche de décarbonation sectorielle) est utilisé pour les secteurs d'activité les plus émetteurs de carbone (Énergie, Ciment, Services publics, etc). Les scénarios climatiques, les intensités carbonées et le niveau de production physique sont définis pour chaque secteur d'activité.

²L'initiative Science Based Target (Objectifs basés sur la science) est issue d'un partenariat entre le Carbon Disclosure Project, le Pacte Mondial des Nations Unies, l'Institut des ressources mondiales et le Fonds mondial pour la Nature, qui a pour objectif de piloter une « action climatique ambitieuse » en accompagnant les entreprises dans leur transition vers une économie bas carbone. Elle évalue notamment l'adéquation des objectifs de réduction des gaz à effet de serre des entreprises au vu des données de la science climatique.

Au 31 décembre 2022, environ 38% des investissements (en poids) de l'actif général sont couverts par les données de mesure d'augmentation de température implicite. Si les taux de couverture se sont légèrement appréciés par rapport à 2021 (33%), il s'avère qu'en relatif de la couverture des indices, ceux-ci restent cohérents avec la couverture de ces données disponibles au niveau du marché. Ce sont surtout les portefeuilles obligataires qui ont des taux de couvertures plus faibles, ainsi le mandat obligataire représentant 61.9% de l'actif général a un taux de couverture de 52% alors que le taux de couverture de son indice de référence est de 47%. Les taux de couverture des portefeuilles en action cotées avoisinent les 98%.

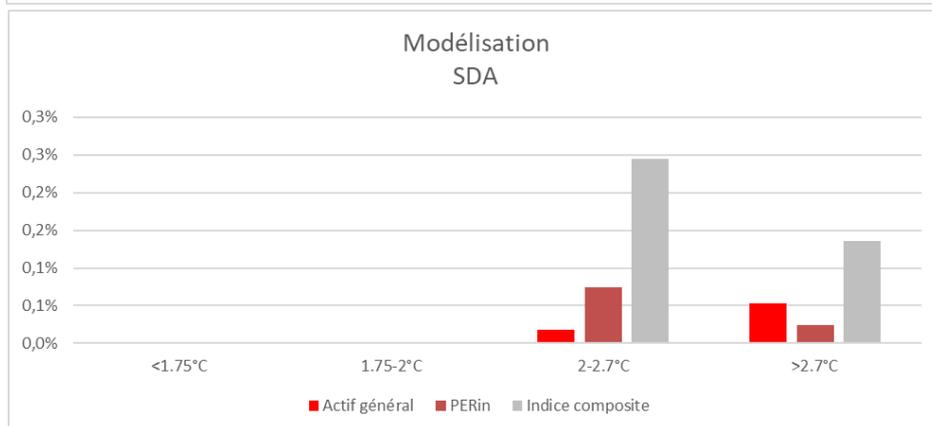
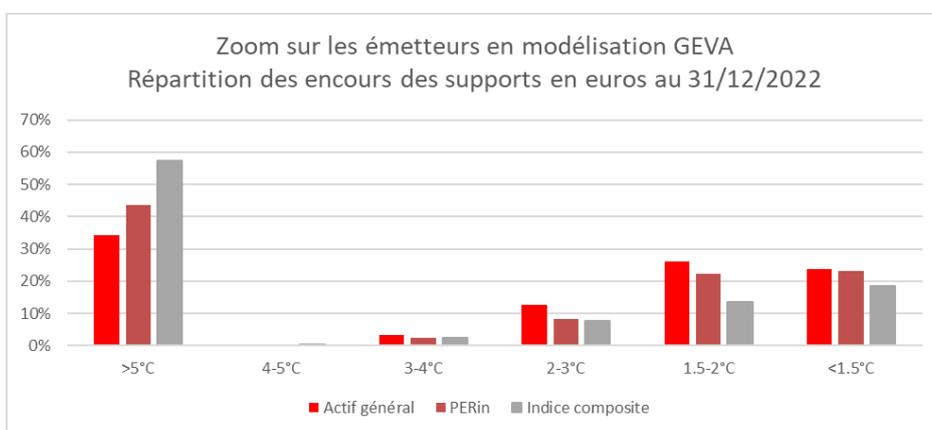
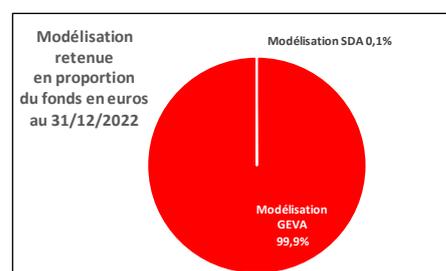
L'augmentation de température implicite du portefeuille est évaluée dans l'intervalle 3-4°C, en ligne avec celle de son indice de référence composite, cela signifie que si le portefeuille était représentatif de l'ensemble de l'économie, alors une hausse de la température à l'échelle planétaire entre 3°C et 4°C serait à anticiper d'ici 2050.

Les graphiques suivants indiquent, pour l'Actif Général au 31 décembre 2022, la répartition des investissements selon leur appartenance à des secteurs très émetteurs de carbone (couverts par la modélisation SDA) ou à des secteurs faiblement émetteurs de carbone (couverts par la modélisation GEVA) et selon la mesure de température implicite des entreprises dans lesquelles le fonds en euros est investi.

En modélisation GEVA, au 31/12/2022, environ 50% (contre 39% à fin 2021) des encours, couverts par une mesure de température pour l'Actif Général et 45% pour le contrat fonds euro PERin, présentent une mesure de température en-deçà de 2°C, cela représente environ 7 708 Millions d'euros d'encours qui sont alignés avec l'Accord de Paris en matière de climat.

Ceci est à comparer à une proportion de ces mêmes actifs dans l'indice composite de 32%.

Quant aux actifs en portefeuille contribuant à une température de plus de 5°C, ils représentent une proportion de 34% pour l'Actif Général et 44% pour le contrat euros PERin contre une proportion de 57% dans l'indice composite.



Source: HSBC Asset Management, S&P Trucost

Axes d'améliorations

- Etendre sur les deux mesures d'intensité carbone aux autres investissements en portefeuille y compris les Unités de compte article 8 et 9 proposées dans les contrats d'assurance épargne-retraite
- Atteindre au 2/3 de taux de couverture de l'actif général dans la mesure de température
- Définir une trajectoire d'alignement aux accords de Paris et la mesure d'impact sur la politique d'investissement
- Toutefois HSBC Assurances Vie France n'a pas encore défini sa trajectoire propre d'alignement aux accords de Paris.

7 : Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

a. Indiquer avec un descriptif qualitatif la mesure du respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique du 5 juin 1992

Au cours des dernières années, le groupe HSBC Global Asset Management a renforcé ses efforts visant à mieux intégrer les considérations de biodiversité dans nos processus de recherche, d'engagement et d'investissement, avec la conviction que la perte de biodiversité représente un risque pour le rendement des investissements.

Les principales initiatives sur la biodiversité de groupe HSBC Global Asset Management sont :

- ✓ Dans le cadre de l'engagement pris au sein du groupe « Finance pour la biodiversité » rédaction du guide intitulé « Agissez maintenant ! Le pourquoi et le comment de l'intégration de la biodiversité par les institutions financières », qui a été lancé lors d'un événement parallèle lors de la conférence COP15 de la CDB de l'ONU.
- ✓ Participation à des activités de la COP15, y compris des groupes d'experts, tels que ceux concernant la position de négociation sur le financement de la biodiversité, le lancement du Business Handbook for Biodiversity Conservation et le Business for Biodiversity Conservation Cases.
- ✓ Contribution à la version initiale d'un cadre pour contribuer au développement du Groupe de travail sur la divulgation financière liée à la nature (TNFD).
- ✓ Membre du processus de consultation du « Nature Benchmark » de la World Benchmark Alliance (WBA) et du rapport InfluenceMap Biodiversity.
- ✓ Publication d'un éclairage ESG : Biodiversité août 2022 présentant le concept de biodiversité et détaillant la crise actuelle à laquelle nous sommes confrontés et la manière dont la perte de la nature est un risque majeur pour les entreprises alors que les investissements basés sur la nature offrent des opportunités.

En 2021, HSBC Asset Management a publié une politique sur la biodiversité disponible sur le site Web du Groupe HSBC où il s'engage à collaborer et partager les connaissances, à engager le dialogue avec les entreprises et à intégrer les risques liés à la biodiversité dans les processus d'investissement. Cette politique est disponible sous <https://www.assetmanagement.hsbc.fr>

Le score ESG interne actuel de la société de gestion d'HSBC inclut le thème de la biodiversité dans le score environnemental. L'un des nombreux indicateurs granulaires du sous-score E est axé sur la biodiversité pour quelques secteurs d'activité avec des données provenant de MSCI¹, un fournisseur externe tiers.

HSBC Asset Management France travaille actuellement à l'amélioration de sa méthode actuelle de notation ESG afin de mieux intégrer les risques et les opportunités liés à la biodiversité. Au cours des 12 prochains mois, la société de gestion travaillera à l'élaboration d'un plan d'intégration des sujets liés à la biodiversité.

b. Une analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité

Pour la première fois en 2022, la compagnie assurance a pu, en collaboration avec HSBC Asset Management France évaluer l'empreinte biodiversité de ses portefeuilles. Toutefois la prise de recul reste faible pour proposer une analyse approfondie et envisager la trajectoire pour améliorer l'empreinte du portefeuille.

• Source des données d'impact sur la biodiversité

En 2022, lors du lancement de l'ETF (Exchange Trading Fund)² HSBC World ESG Biodiversity Screened Equity UCITS ETF, HSBC Asset Management (France) a souscrit à un nouveau fournisseur expert en capital naturel : Iceberg Datalab (IDL).

¹ MSCI ESG Research : nous fournit une évaluation globale de la qualité ESG des sociétés et couvre le MSCI ACWI (All Countries World Index) soit environ 13 000 entreprises

² Les ETF sont des fonds d'investissement émis par des sociétés de gestion et agréés

IDL fournit des données d'impact des émetteurs sur la biodiversité. Afin d'évaluer l'empreinte biodiversité des entreprises, HSBC Asset Management (France) adopte leur approche qui consiste à relier l'activité économique des entreprises aux pressions exercées sur la biodiversité pour les traduire en impacts sur cette dernière. IDL fournit des indicateurs de biodiversité grâce à l'ETF HSBC Biodiversity.

- **L'empreinte biodiversité**

La principale métrique est l'empreinte biodiversité (ou CBF Corporate Biodiversity Footprint). Elle modélise l'impact des entreprises sur la biodiversité à travers quatre principales pressions environnementales sur les espèces et les habitats :

- ✓ Changement d'utilisation des terres : avec des impacts occupationnels, transformationnels, incrémentiels, d'empiétement et de fragmentation ;
- ✓ Changement climatique dû aux émissions de gaz à effet de serre ;
- ✓ Pollution de l'air : entraînant une perturbation des écosystèmes due à l'eutrophisation et à l'acidification terrestres (émissions d'azote et de soufre respectivement) ;
- ✓ Pollution de l'eau : écotoxicité de l'eau douce avec rejet de composés toxiques dans l'environnement et enchevêtrement de plastique.

Cette empreinte est exprimée dans l'unité $\text{km}^2 \cdot \text{Mean Species Abundance (MSA)}^1$ et mesure l'équivalent de la superficie détruite d'une zone naturelle vierge. L'empreinte CBF biodiversité est toujours négative.

L'empreinte biodiversité permet d'exprimer une perte de biodiversité sur une surface donnée. Le risque de transition est évalué via l'empreinte biodiversité, car il est considéré que plus une entreprise a une empreinte importante, plus elle sera exposée à un risque de transition élevé. Cette appréciation est basée sur l'impact généré par les produits achetés ou vendus par les entreprises tout au long de leur chaîne de valeur (scope 1 à 3).

- **Les scopes et les pressions**

De même que l'empreinte carbone, l'empreinte biodiversité se décompose en plusieurs scopes :

- CBF Scope1 : Impact induit par l'activité directe de la société
- CBF Scope2 : Impact induit par la consommation d'électricité de la société
- CBF Scope3 : Impact sur la chaîne de valeur du produit ou service
 - dont CBF Scope3 *Upstream* : Impact induit par les produits achetés par la société
 - dont CBF Scope3 *Downstream* : Impact induit par les produits vendus par la société

Les pressions ont les définitions suivantes :

- CBF LandUse : empreinte liée à l'impact des pressions induites sur les sols par l'exploitation des zones vierges en terrains agricoles ou en constructions industrielles par exemple
- CBF AirPollution : empreinte liée à l'impact des pressions sur la qualité de l'air induites par les émissions de gaz responsables de pluies acides comme les oxydes d'azote (NOx) émis lors de la combustion (chauffage, production d'électricité, moteurs thermiques des véhicules...)
- CBF GHG : empreinte liée à l'impact des pressions sur le changement climatique induites par les émissions de gaz à effet de serre lors de la consommation d'énergie, d'électricité ou sur toute la phase de production des produits ou services
- CBF WaterPollution : empreinte liée à l'impact des pressions sur les écosystèmes marins induites par les rejets de déchets et de substances toxiques dans l'eau provoquées par les activités des sociétés telles que les cultures ou la production alimentaire

¹ La MSA (Mean Species Abundance) est une mesure de l'abondance des espèces. C'est une métrique reconnue par la communauté scientifique comme une des métriques permettant d'agréger différents types d'impacts sur la biodiversité afin d'évaluer l'intégrité des écosystèmes en mesurant l'abondance moyenne des espèces en un lieu donné. Plus cette valeur est négative, plus une entreprise donnée nuit à la biodiversité.

L'impact de la pression sur la biodiversité est évalué à l'aide de modèles externes (Globio¹), de la base de données d'Iceberg, de la base de données d'évaluation du cycle de vie, de la littérature scientifique, de bases de données externes et des détails financiers des entreprises.

- **Couverture des données et limitations**

La couverture des données Iceberg Data Lab regroupe pour HSBC Asset Management (France) environ 1800 émetteurs. IDL ne couvre pas encore les changements dans l'utilisation de la mer, la surexploitation des océans et les espèces invasives.

c. Le recours à un/des indicateur/s d'empreinte biodiversité (ou un autre indicateur) et suivi de cet indicateur

Sur la base des données disponibles IDL, une empreinte biodiversité par pression et par scope a été calculée sur les 4 principaux mandats confiés en gestion à HSBC Asset Management (France) : ERISA Actions Grandes Valeurs, HSBC Assurance Vie Actions, HSBC Assurance Vie Obligataire et HSBC Assurance Vie PERP.

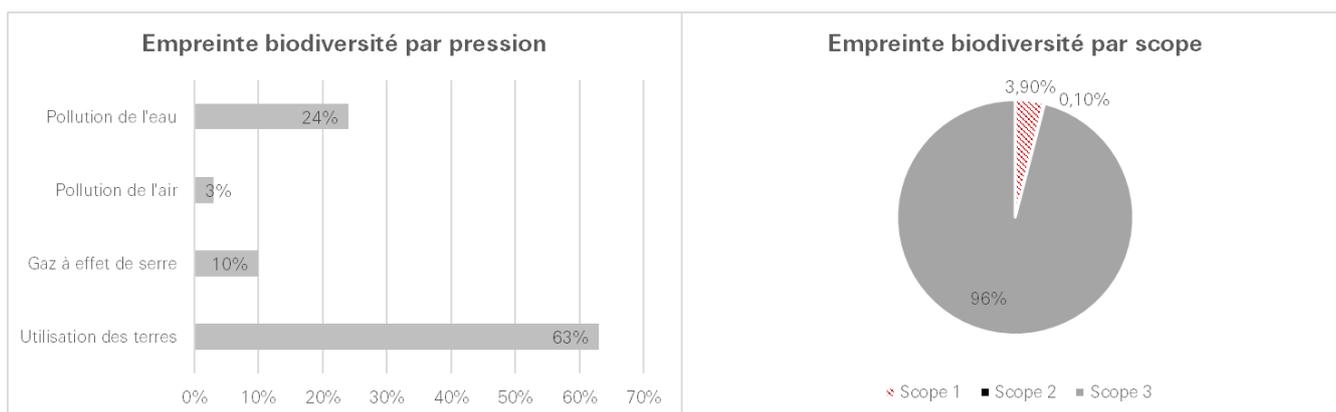
Toutes les mesures révèlent une nuisance à la biodiversité, principalement en raison du scope 3 des entreprises dans lesquelles HSBC Assurances Vie (France) a investi. Toutefois la CBF est proche de l'indice pris en référence MSCI World.

En km² MSA

Portefeuille	CBF	Référence	Comparaison monde
HSBC Assurances Vie Obligataire	-6 717	-5 848	NA
HSBC Assurances Vie PERP	-5 981	-5 848	NA
ERISA Actions Grandes Valeurs	-3 134	-3 628	-6 620
HSBC Assurances Vie Actions	-4 468	-3 608	-6 620

- **HSBC Assurances Vie Obligataire**

La pression la plus importante est celle sur les sols (environ 60% de l'empreinte biodiversité totale), suivie de la pollution sur l'eau (24%) et l'impact des GHG (10%) et sur l'air (3%).

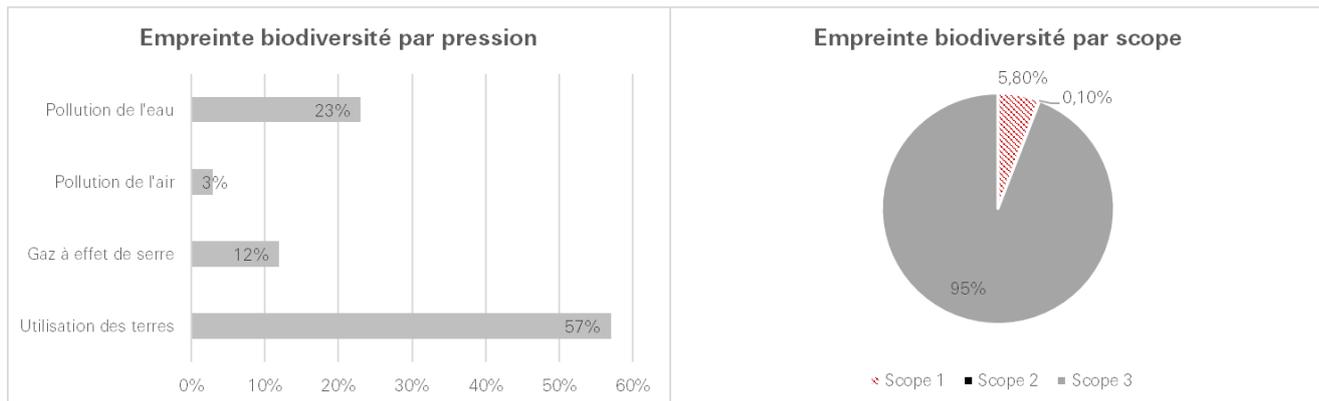


Source Iceberg Data Lab/ HSBC Assurances Vie

¹ GLOBIO Global Biodiversity model for policy support calcule l'intégrité de la biodiversité terrestre locale, exprimée par l'indicateur d'abondance moyenne des espèces (MSA), en fonction de six pressions humaines : l'utilisation des terres, la perturbation des routes, la fragmentation, la chasse, les dépôts d'azote atmosphérique et le changement climatique. Le cœur du modèle consiste en des relations quantitatives pression-impact qui ont été établies sur la base de vastes bases de données sur la biodiversité terrestre.

• **HSBC Assurances Vie PERP**

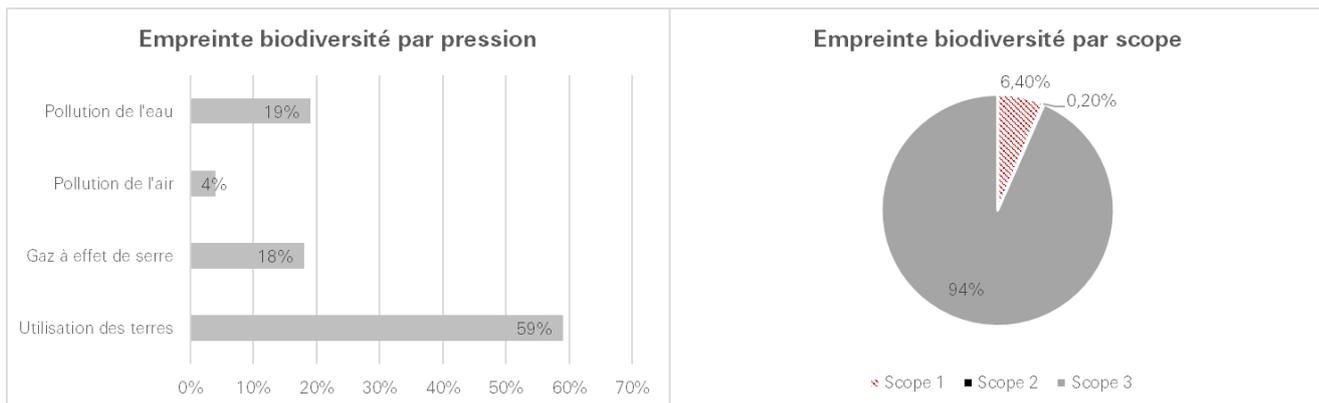
La pression la plus importante est celle sur les sols (environ presque 57% de l’empreinte biodiversité totale), suivie de la pollution sur l’eau (28%) et l’impact des GHG (12%) et sur l’air (3%).



Source Iceberg Data Lab/ HSBC Assurances Vie

• **ERISA Actions Grandes Valeurs**

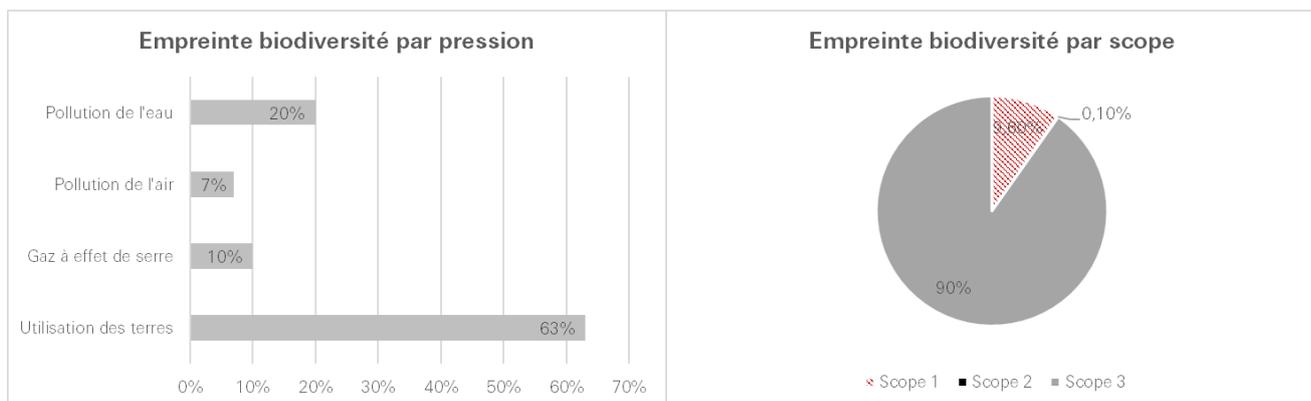
La pression la plus importante du portefeuille est celle sur les sols (environ presque 2/3 de l’empreinte biodiversité totale), suivie de la pollution sur l’eau (19%) et l’impact des GHG (18%) et sur l’air (4%).



Source Iceberg Data Lab/ HSBC Assurances Vie

• **HSBC Assurances Vie Actions**

La pression la plus importante pour le portefeuille est celle sur les sols (environ 60% de l’empreinte biodiversité totale), suivie de la pollution sur l’eau (20%) et l’impact des GHG (10%) et sur l’air (7%).



Source Iceberg Data Lab/ HSBC Assurances Vie

Axes d'améliorations

- Mesurer l'empreinte biodiversité des unités de compte article 8 et 9 des contrats d'assurance épargne-retraite
- Renforcer l'interprétation et l'analyse de l'empreinte biodiversité
- Elargir la méthodologie de calcul de l'empreinte biodiversité

8 : Informations sur les démarches de prise en compte des critères E, S et G dans la gestion des risques

a. La manière d'identifier, évaluer, prioriser et gérés les risques de durabilité etc.

Les critères de durabilité (environnementaux, sociétaux et de gouvernance) sont pris en compte dans un ensemble de risques recensés dans la cartographie des risques de la compagnie. Chaque équipe opérationnelle de première ligne est en charge des risques liés à son activité. Le travail d'identification et d'évaluation des risques est piloté par la Direction des Risques en relation avec les propriétaires des risques, les experts des risques et les équipes de contrôle des risques opérationnels.

Ce travail repose sur la méthodologie d'évaluation des risques et des contrôles qui fait l'objet d'une revue au moins annuelle. Cette méthodologie prévoit que pour chaque risque opérationnel, soient évalués sa probabilité d'occurrence et son impact à partir d'un scénario représentant la situation la plus dommageable pouvant se produire dans les 12 prochains mois. En 2022, un travail d'identification des risques susceptibles d'être significativement affectés par des facteurs de durabilité a été réalisé. Les scénarios de tous les risques opérationnels ont ensuite été revus et finalisés en 2023 en intégrant les éléments liés aux risques climatiques et de durabilité.

Par ailleurs, HSBC a effectué une étude ponctuelle pour estimer l'impact sur la solvabilité de HSBC Assurances Vie (France) d'un scénario stressé de transition désordonnée.

b. Décrire les principaux risques de durabilité pris en compte

Les principaux risques liés aux problématiques environnementales et au changement climatique sont regroupés en deux catégories principales :

- Le risque de transition, découlant du processus de transition vers une économie à faible émission de carbone. Il inclut les conséquences des changements dans les politiques publiques, les technologies, la demande finale des consommateurs et les aspects de réputation (changement dans les attentes du public ou d'autres intervenants).
- Le risque physique, lié à l'augmentation de la fréquence ou de la gravité des événements météorologiques tels que les ouragans et les inondations (risque aigu), ou à l'évolution de plus long terme des tendances météorologiques (risque chronique).

La compagnie est exposée à ces facteurs de risque à travers son portefeuille d'investissement et les entreprises émettrices des titres qu'elle détient, mais également de manière directe, dans le cadre de ses activités opérationnelles et de son développement stratégique. Cette décomposition permet d'identifier, parmi les risques auxquels la compagnie est exposée, ceux qui s'en trouvent modifiés.

Concernant les activités de la compagnie, le risque physique est pris en compte dans le cadre du risque de résilience (notamment le risque de disponibilité des immeubles où opère HSBC Assurances Vie (France)) et de la continuité d'activité.

Axes d'améliorations

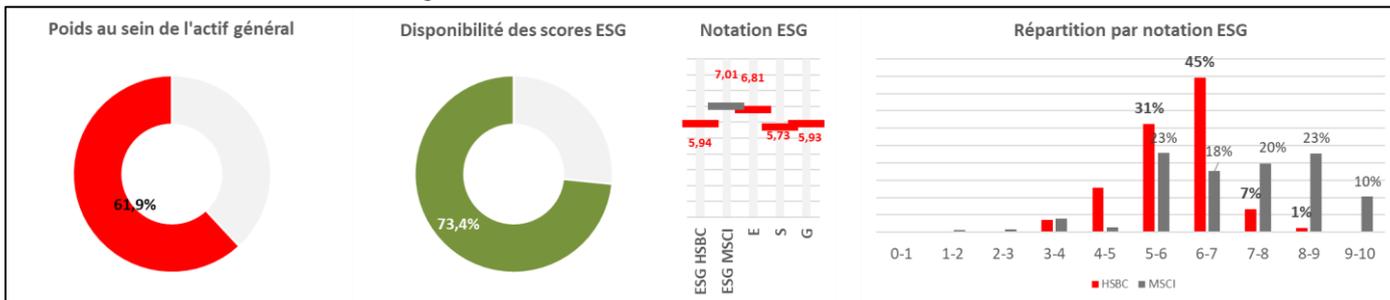
- Définir les indicateurs des risques quantitatifs sur les trois piliers E, S et G et les intégrer dans la gouvernance des risques.
- Renforcer la mesure de l'exposition du portefeuille d'investissement au risque physique et au risque de transition, incluant une analyse sectorielle et géographique précise

Annexe HSBC Assurances Vie France

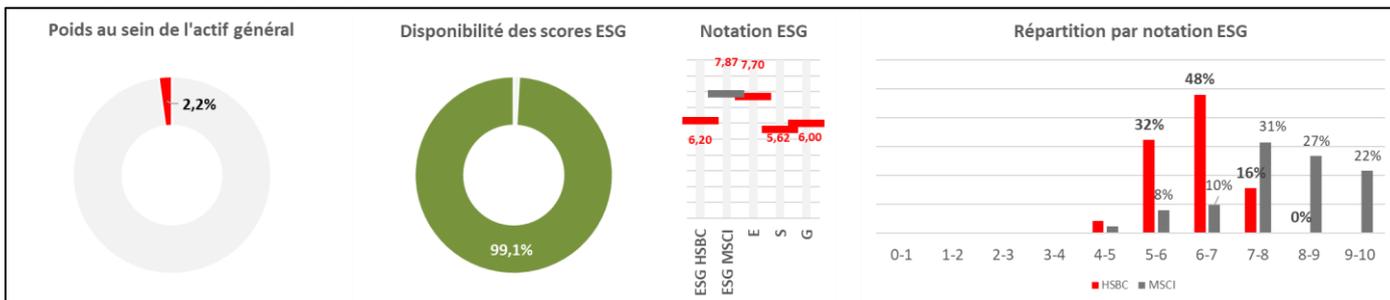
Données HSBC Asset Management France 31 12 2022

Actif général Fonds et Mandats

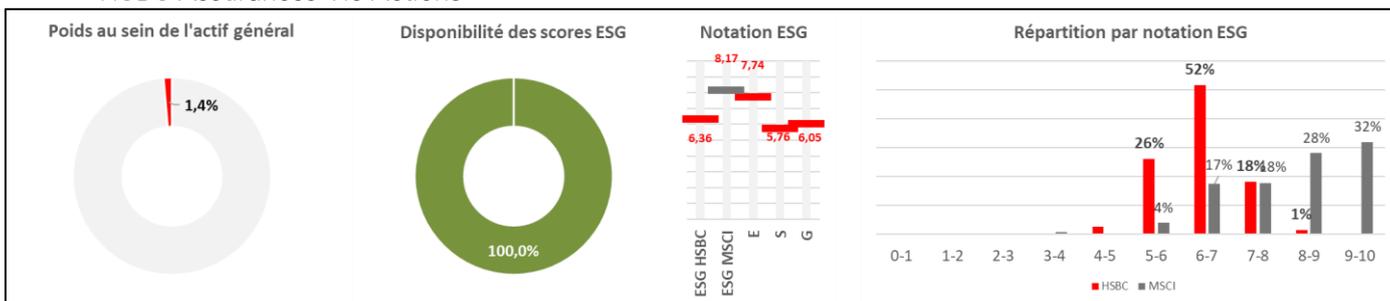
✓ HSBC Assurances Vie Obligataire



✓ ERISA Actions Grandes Valeurs



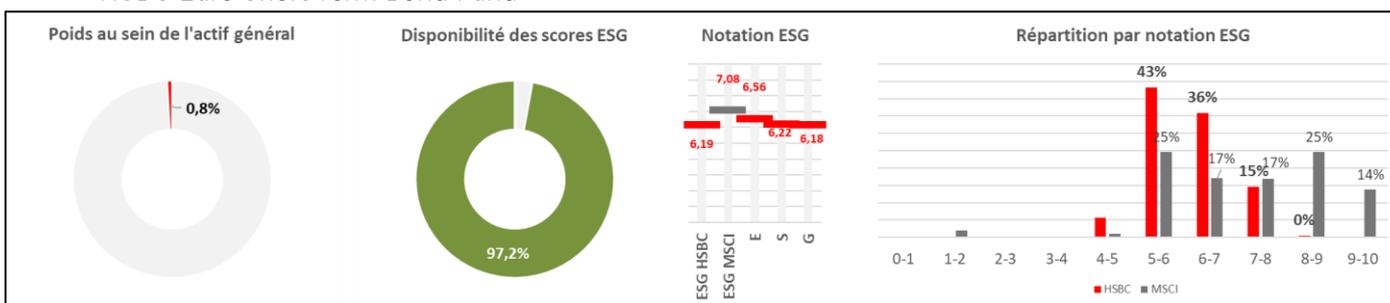
✓ HSBC Assurances Vie Actions



✓ ERISA Opportunités



✓ HSBC Euro Short Term Bond Fund

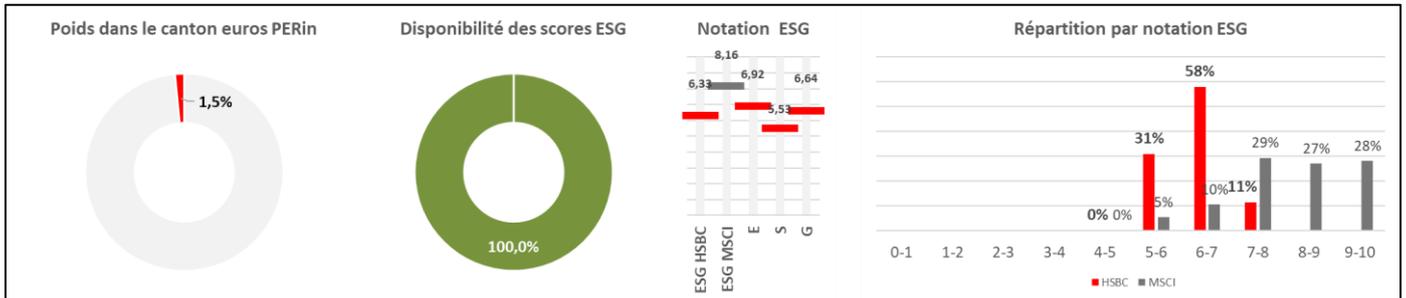


Annexe HSBC Assurances Vie France

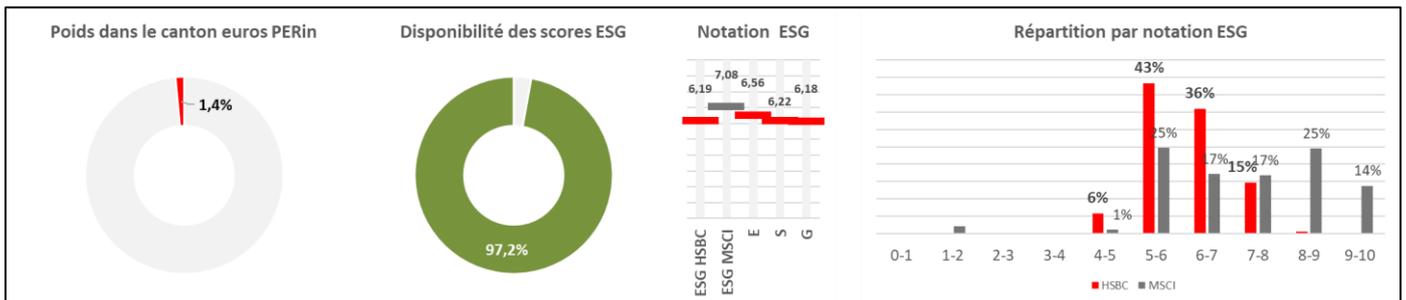
Données HSBC Asset Management France 31 12 2022

Notation ESG des principaux fonds et mandats au sein du canton fonds euros du contrat PERin

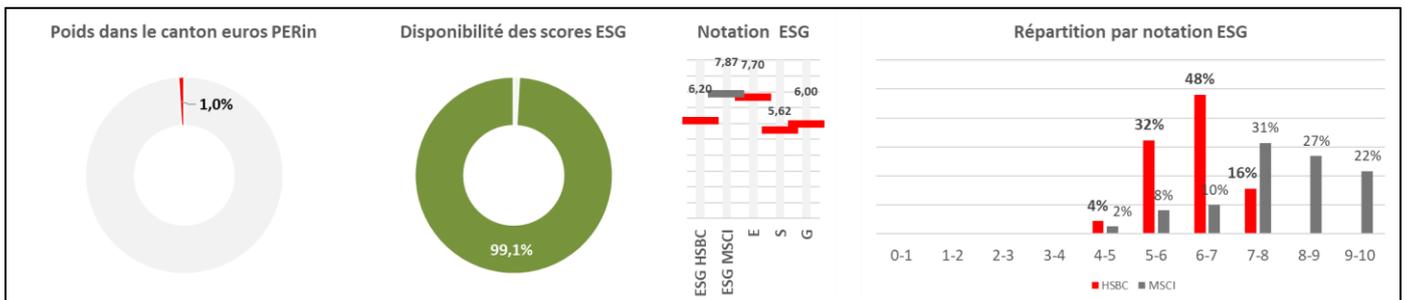
✓ HSBC Europe Equity Green Transition



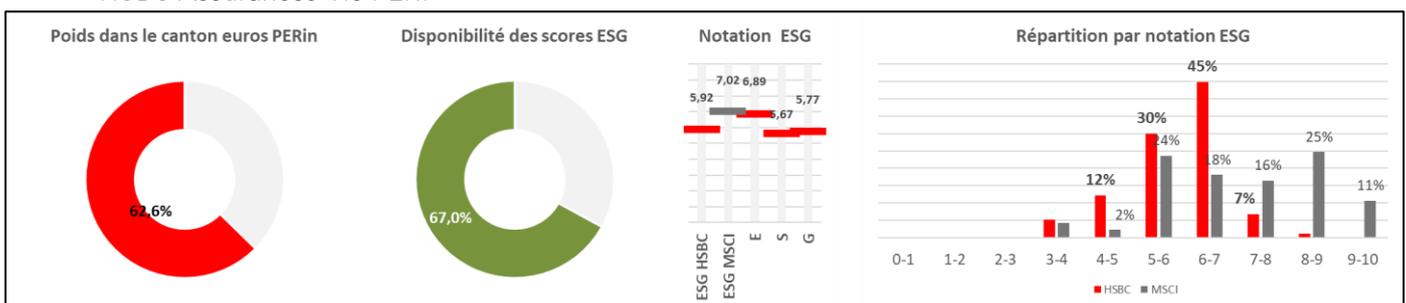
✓ HSBC Euros Short Term Bond Fund



✓ ERISA Actions Grandes Valeurs



✓ HSBC Assurances Vie PERP



✓ HSBC Small Cap France

